





**PETITE SOMME CONTRE LES  
ERREURS CONNUES DES  
HÉRÉTIQUES**

**SUMMULA CONTRA HERRORES  
NOTATOS HERETICORUM**

## **LIVRES PARUS DANS LA COLLECTION SOURCES CATHARES :**

N° 1 : UN CATHARE PARMIS LES VAUDOIS DU PIÉMONT EN  
1378 – 1380. LA DÉPOSITION DE JACOPO BECH.

N° 2 : LIBER CONTRA HERETICOS – LIVRE CONTRE LES  
HÉRÉTIQUES.

N° 3 : SUMMULA CONTRA HERRRORES NOTATOS HERETICO-  
RUM – PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES.

## **À PARAÎTRE PROCHAINEMENT :**

- TRACTATUS DE HERETICIS D'ANSELMO DI ALESSANDRIA.
- LE REGISTRE D'INQUISITION DE BAUDOIN DE MONTFORT.
- LES DÉPOSITIONS DU DOAT XXIII.
- REGISTRE DE L'INQUISITION D'ALBI 1286 – 1287.
- REGISTRE DE L'INQUISITION D'ALBI 1299 – 1300.

**SOURCES CATHARES**

**N° 3**

**PETITE SOMME CONTRE LES  
ERREURS CONNUES DES  
HÉRÉTIQUES**

**SUMMULA CONTRA HERRORES  
NOTATOS HERETICORUM**

**Traduit, annoté et analysé par**

**Ruben DE LABASTIDE**



**Édition [lamaisoncathare.org](http://lamaisoncathare.org)**

--

**2015**



## À Danielle pour son aide

*« Si ton frère, fils de ta mère, ou ton fils, ou ta fille, ou la femme qui repose sur ton sein, ou ton ami que tu aimes comme toi-même, t'incite secrètement en disant : Allons, et servons d'autres dieux ! [...] tu n'y consentiras pas, et tu ne l'écouteras pas ; tu ne jetteras pas sur lui un regard de pitié, tu ne l'épargneras pas, et tu ne le couvriras pas. Mais tu le feras mourir ; ta main se lèvera la première sur lui pour le mettre à mort, et la main de tout le peuple ensuite ; tu le lapideras, et il mourra, parce qu'il a cherché à te détourner de l'Éternel, ton Dieu ».*

La Torah, Deutéronome 13 : 6 -10





## INTRODUCTION

Le texte que nous avons traduit a été édité par Charles Molinier en 1910<sup>1</sup>. Il l'avait découvert dans le Ms. lat. 13151, f° 345 – 348 conservé à la Bibliothèque Nationale de France. Ce manuscrit est une Bible, Ancien et Nouveau Testament, du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et de provenance italienne. Notre texte a été écrit sur les folios de garde placés à la fin de l'ouvrage. Il s'agit manifestement d'un ajout qu'un ecclésiastique ou inquisiteur a recopié sur les pages libres de sa Bible pour avoir ce texte à portée de main. Mais cet ajout, que nous avons placé sous le titre de *Summula contra errores notatos hereticorum – Petite somme contre les erreurs connues des hérétiques* – n'est pas en réalité un seul et même texte, mais trois textes différents accolés l'un à la suite de l'autre. Le premier texte est la *Summula* proprement dite. Il s'agit d'un exposé des croyances cathares que l'on a complété par un autre texte, beaucoup plus tardif, intitulé *Divisio quorundam hereticorum – Les divergences des hérétiques* –. Ce dernier résume les principaux points théologiques des écoles cathares italiennes et comporte une table qui les résume. Nous avons intitulé cette table *Brevis errores trium sectarum – Abrégé des erreurs des trois sectes* – d'après une phrase de ce texte. Enfin, un dernier texte, très court, clôt ce recueil d'information sur les cathares. Ce texte prétend prouver par des arguments scolastiques « *qu'il n'y a pas de principe du Mal comme le prétendent les hérétiques* ».

Nous ignorons qui étaient les auteurs de ces trois textes. Il semble en tous cas que ces textes soient les seuls exemplaires parvenus jusqu'à nous, exceptée la table, puisque Muratori l'a publiée dans le tome V de ses *Antiquitates Italicae medii aevii*. Cette recension est quasiment identique à notre texte. Muratori l'avait extraite d'un ouvrage aujourd'hui perdu d'un érudit italien, Pellegrino Prisciano, mort en 1518, mais nous ignorons où lui-même l'avait trouvé.

---

1 Charles Molinier, *Un texte de Muratori concernant les sectes cathares, sa provenance réelle et sa valeur*, Privat, Toulouse, 1910.

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

Dans son ouvrage, Molinier donne les différentes recensions de cette table. Outre le Ms. lat. 13151 et l'édition de Muratori, elle est reproduite dans le Ms. A, III, 34, de la Bibliothèque de la Minerve, et dans l'édition du traité de Moneta di Cremona, *Adversus Catharos et Valdenses*, faite par Ricchini.

Molinier a aussi trouvé un chapitre de la *Divisio*, celui concernant les Albanistes. Celle-ci comporte une courte divergence dans l'*incipit*. Ce chapitre se trouve dans le Ms. 2110 de la Bibliothèque de Lucques.

### **PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES :**

Le texte rapporte les éléments les plus étrangers aux dogmes catholiques, ce qui est bien normal. On dénonce ce qui est « hérétique ».

L'*incipit* de la *Summula* est une longue introduction par rapport à la longueur du texte lui-même. La phrase d'accroche reprend le thème d'un célèbre sermon de saint Bernard contre les « hérétiques » : « *Attrapez-nous les petits renards qui ravagent la vigne du Seigneur* ». Tout un programme que l'Église catholique ne tarda d'ailleurs pas à mettre en œuvre. Cet *incipit* rend parfaitement compte de l'objectif que visait l'auteur avec son opuscule. Il entendait tout d'abord révéler « *les erreurs et stupidités des hérétiques* », celles qu'il avait pu découvrir, pour ensuite, dit-il, « *réfuter les points capitaux de leurs hérésies* » à partir des « *autorités du Nouveau Testament* ». Mais voilà, si le texte contient bien une exposition des « *erreurs et stupidités des hérétiques* », il ne contient aucune réfutation des « *points capitaux de leurs hérésies* ». Il faut donc déduire que notre copie ne contient que l'*expositio* et non la *refutatio* du texte de référence.

L'auteur conclut son *incipit* en appelant ses lecteurs à « *rappeler à la foi catholique aussi bien ceux qui doutent de leur foi que ceux qui sont*

## INTRODUCTION

*dans l'erreur et envoient les autres dans l'erreur* ». Ce qui nous laisse entendre que l'ouvrage est l'œuvre d'un polémiste et non d'un inquisiteur, et qu'il a été probablement rédigé à la fin du XII<sup>e</sup>, c'est-à-dire au moment où l'Église catholique découvrait le catharisme. Cette datation relativement haute dans l'histoire du catharisme est renforcée par le fait que l'*expositio* ne mentionne pas les principales écoles italiennes dont il est question dans le *De heresi catharorum in Lombardia – Hérésie des cathares en Lombardie* – un texte du début du XIII<sup>e</sup> siècle. À l'époque de la rédaction de la *Summula*, ces écoles n'existaient manifestement pas encore.

Dans l'*explicit* l'auteur dit qu'il détient ses informations d'après deux anciens docteurs et prédicateurs cathares revenus au catholicisme. Un certain Giovanni di Bergamo et un certain Giovanni di Cucullio. Il dit que le premier avait été cathare quarante ans en arrière et que le second était resté vingt-cinq ans chez les cathares. Les informations recueillies par l'auteur n'étaient donc pas très récentes mais avaient le mérite d'être de source sûre.

Si nous ne savons rien sur ces deux anciens cathares cités par l'auteur, ils nous permettent de situer l'auteur et la composition de l'ouvrage en Italie, et à une date, comme nous l'avons dit, se situant vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Dans son ouvrage concernant l'édition de notre texte, Charles Molinier identifie Giovanni di Bergamo à Giovanni di Luigio, le fameux docteur cathare, auteur du *Liber de duobus principis – Livre des deux principes* –, au motif que l'inquisiteur Raynier Sacconi dit dans sa *Summa de Catharis* qu'il était originaire de Bergamo.

Tout d'abord, rien n'indique que Giovanni di Luigio apostasia. Bien au contraire. Raynier Sacconi ne le dit pas quand il écrivit sa *Summa* en 1250. Même en supposant que Giovanni di Luigio apostasia après la rédaction de la *Summa*, il faut rajouter les quarante années dont parle l'auteur de la *Summula*. Ce qui nous mènerait, au plus tôt, à l'orée du XIV<sup>e</sup> siècle. Ainsi, Giovanni di Luigio aurait atteint un âge canonique quand notre auteur est

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

sensé l'avoir entendu. D'autant plus que Giovanni di Luigio était sans doute déjà d'un âge mûr quand il entreprit la rédaction de son *Liber*, probablement dans la décennie 1230 – 1240.

En outre, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, cela faisait longtemps que l'on ne rédigeait plus d'ouvrage polémique contre les cathares. Ils ne représentaient plus aucune menace pour l'Église catholique. Ils étaient quasiment éradiqués à cette époque. Ce que dit l'auteur dans l'*incipit* ne peut coïncider avec l'effacement du catharisme. Il témoigne au contraire de son ascension. La référence au sermon de saint Bernard l'atteste encore.

Il faut aussi se rappeler que le manuscrit où a été recopié la *Summula* est estimé du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Par conséquent, elle n'a pas pu être rédigée à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Enfin, nul passage de la *Summula* ne rapporte un traître mot de la théologie exprimée par Giovanni di Luigio dans son *Liber*. Ce n'est donc pas à partir de lui que notre auteur a tiré ses informations.

L'association de Giovanni di Bergamo et de Giovanni di Luigio est une totale impossibilité. Pourtant, cela n'a pas empêché Christine Thouzellier de reprendre l'idée de Molinier dans son introduction concernant l'édition et la traduction du *Livre des deux principes* dans la collection Sources Chrétiennes. Ce qui discrédite totalement l'hypothèse qu'elle développe à partir de cette association.

### LES DIVERGENCES DES HÉRÉTIQUES :

Le corps du texte est divisé en quatre chapitres inégaux dont un, le dernier, n'a pas pu être lu par Molinier tant il était effacé par le temps. Les techniques modernes nous permettraient certainement de pouvoir le lire, mais il faudrait que quelqu'un ait le désir et les moyens de l'entreprendre.

Nous savons, par le titre de ce dernier chapitre, qu'il concerne

## INTRODUCTION

l'école dite « Albaniste », ce qui est curieux puisque le premier chapitre intitulé « *Les hérétiques de Dragovitsa* » concerne lui aussi l'école « Albaniste ». Le fait que l'on ne puisse pas lire le texte qui se trouvait après l'intitulé, ne nous permet pas de comprendre pour quelle raison un autre chapitre fut ajouté sur l'école « Albaniste ». Il s'agit peut-être de la théologie particulière développée par Giovanni di Lugio, un « Albaniste », comme il le revendique lui-même dans son *Liber*.

La *Divisio* reprend le classement des écoles cathares italiennes du *De heresis catharorum in Lombardia – L'hérésie des cathares en Lombardie* –. Ce classement associe les différentes écoles ou Églises cathares aux « ordres » cathares orientaux. Un classement absent de la *Summula*, ce qui atteste qu'il ne s'agit pas de la suite de la *Summula*, mais d'une autre texte, d'un autre auteur, ajouté à la suite de la *Summula* en complément.

Selon le texte de la *Divisio*, l'école Albaniste était rattachée à l'Église de Dragovitsa, tandis que L'école de Concorezzo, apparemment divisée, se rattachait à l'Église de Slavonie ou à l'Église de Bulgarie. Rien n'est indiqué pour l'école de Bagnolo. Ce classement correspond à celui du *De heresi* à ceci près que c'est l'école de Bagnolo qui est rattachée à l'Église de Slavonie, alors que l'école de Concorezzo est seulement rattachée à l'Église de Bulgarie. Cette différence entre les deux textes atteste probablement d'une évolution postérieure au *De heresi*.

Quoi qu'il en soit, le compilateur qui a recopié ces textes sur sa bible a cherché visiblement à compléter les informations données par la *Summula* avec la *Divisio*.

Enfin, la *Divisio*, reprend l'accusation récurrente sur l'origine doctrinales des cathares. L'auteur dit que « *Les hérétiques qui disaient cela, c'étaient jadis les manichéens, maintenant ce sont ceux que l'on appelle cathares* ». Pour établir cette association indue, les catholiques se contentaient de faux semblants sur le « dualisme » des cathares et des manichéens. Les cathares n'étaient nullement d'origine manichéenne et n'étaient pas non plus forcément

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

« dualistes ». Les cathares étaient les descendants de ces disciples de Jésus et de l'apôtre Paul que l'on baptisa du nom de marcionites entre le II<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècle, de pauliciens entre le VII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècle en Asie mineure, et de bogomiles, en Bulgarie et dans les Balkans, et de cathares, en Europe occidentale, entre le X<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle. Différents sobriquets mais une seule et même confession chrétienne, héritière de l'Église primitive. Quant à la table, que nous avons intitulée *Brevis errores trium sectarum – Abrégé des erreurs des trois sectes* –, elle a été visiblement rédigée par l'auteur de la *Divisio*. *L'incipit* le laisse clairement entendre : « *Ces chapitres trop brièvement écrits que nous avons entrepris contiennent presque toutes les erreurs des trois sectes, à savoir celles des Albanistes, celles de ceux de Bagnolo et celles de ceux de Concorezzo. Certains d'entre eux sont en partie en désaccord sur certains points, d'autres en revanche les croient tous. Nous les noterons en abrégé A, B, C* ». Les énoncés de la *Brevis* se recourent d'ailleurs avec le texte de la *Divisio*, même si on ne les y retrouvent pas tous. Le texte de la *Divisio* était probablement plus long que celui que nous avons. Par ailleurs, les différentes recensions de cette table concordent parfaitement avec celui de notre manuscrit. Les très rares et légères divergences ou omissions sont sans doute imputables aux copistes. La seule curiosité de ce chapitre c'est qu'il contient deux *incipit*. Probablement, le premier de l'auteur et le second du copiste.

### **DÉMONSTRATION SUR LA NON EXISTENCE D'UN PRINCIPE DU MAL :**

Comme l'a remarqué Molinier, l'auteur de cette démonstration vise à réfuter les énoncés théologiques de l'école « Albaniste » tels qu'ils sont exposés dans le premier chapitre de la *Divisio*. Il s'agit encore d'une copie d'un fragment d'un texte aujourd'hui perdu, puisque la fin du texte annonce des citations qui n'ont pas été recopiées.

## ANALYSE ET COMMENTAIRE

Les cathares n'étaient pas des chrétiens dogmatiques comme l'étaient les catholiques ou les orthodoxes. Les cathares avaient conservé la structure de l'Église primitive. Contrairement à l'expression, « l'Église primitive » n'était pas une seule et même Église sous l'autorité d'un pape ou d'un patriarche, mais une myriade d'Églises localisées à une ville. Chacune d'entre elles était placée sous l'autorité d'un évêque. Ces Églises étaient donc indépendantes. Les décisions d'un évêque ne faisaient autorité que dans son Église, pas dans celles des autres. Il en était exactement de même chez les cathares. Chaque Église était libre chez elle, y compris sur le plan doctrinal. C'est un trait que les catholiques ne comprenaient pas. Ils se moquaient des différences doctrinales des cathares qu'ils interprétaient comme des divisions. Pour les catholiques ou les orthodoxes, la foi était une série de dogmes. Pour les cathares, c'était le même engagement de vie évangélique. Chez les catholiques et les orthodoxes, on était donc chrétien par ce que l'on professait, tandis que chez les cathares c'était par la manière de vivre.

La théologie était libre chez les cathares, elle n'était jamais close et définie une fois pour toutes comme elle l'était chez les catholiques et les orthodoxes. C'est là un point capital de la spécificité de la foi cathare qu'il faut comprendre, parce que les polémistes catholiques placent la controverse théologique dans leur camp, c'est-à-dire celle de l'unité théologique et dogmatique. C'était au nom de cette foi, qui faisait loi, qu'ils jugeaient et tuaient, le revers de toute Loi. Pour les cathares c'était bien là l'erreur fondamentale qui excluait tout homme du christianisme. Un chrétien ne juge ni ne condamne, il bénit et pardonne.

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

### LA SUMMULA :

Dans la *Summula*, l'*expositio* de la théologie des cathares vise principalement leur cosmogonie et eschatologie, et dans une moindre mesure leur christologie. Bref, tout ce qui paraissait extravagant aux yeux des catholiques.

Sans surprise, le texte débute par la dénonciation de ce qui heurtait le plus les catholiques : « *Les hérétiques, ou cathares, disent et croient qu'il existe deux principes sans origine, l'un qu'ils disent être le Père céleste, le Dieu de gloire, l'autre qu'ils disent être le diable* ». Le premier est « *le principe de tout bien et de tout ce qui est permanent* » tandis que le second est « *le dieu de ce qui périt* ». Les cathares disent aussi que ce dernier « *est appelé « dieu étranger » dans les saintes Écritures* » et que c'est lui qui « *parla à Moïse* » et qui « *remit la Loi du Décalogue sur le mont Sinaï* ». Le texte dit aussi qu'ils identifient le diable « *à Satan, à l'antique serpent et au prince du monde* ». Mais précisons que ces associations ne sont guère « hérétiques ». Elles sont au-contraire très classiques. En effet, le serpent de la Genèse, le Satan du livre de Job et « *le prince du monde* » de l'évangile de Jean, ou le « *dieu de ce monde* » mentionné par l'apôtre Paul, sont aussi le diable pour les catholiques. Par conséquent, si nous enlevions la mention de la croyance en « *deux principes sans origine* », ces identifications seraient parfaitement catholiques et orthodoxes. Seule l'association du diable avec le dieu de « l'Ancien Testament » constituait l'« hérésie » que dénonçait l'auteur de notre texte. Le texte dit en effet : « *ils disent que l'ensemble de l'Ancien Testament [...] a été institué par ce dieu mauvais et étranger* ». Nous détenons là une preuve particulièrement frappante de la filiation et origine marcionite des cathares, parce que c'est là une caractéristique propre et unique à ces chrétiens des premiers temps du christianisme que l'on appelait « marcionites ». Les cathares ne peuvent être que les descendants de cette Église primitive stigmatisée sous le nom de



## ANALYSE ET COMMENTAIRE

marcionite. Tout l'atteste chez eux. C'est un mystère que personne n'ait su vraiment le discerner, même si certains firent bien quelques rapprochements, notamment Durand de Huesca dans son *Liber antiheresis – Livre à l'encontre des hérésies* -. Il vit bien que la théologie des cathares avaient pour origine celle exprimée jadis par Marcion. Un personnage qui était alors tombé dans l'oubli, mais qui avait été la bête noire des catholiques des premiers siècles, parce qu'il avait dénoncé la distorsion judaïsante de l'Évangile. Sa théologie fut à l'origine de la scission, en 144, de « l'Église primitive » en deux Églises antagonistes et irréconciliables. L'une est passée à la postérité sous le nom de « marcionite », l'autre sous le nom de « romaine ».

Marcion n'était pas l'inventeur d'une nouvelle hérésie, même s'il développa une théologie nouvelle pour restituer à l'Évangile son caractère originel. Il appartenait à ces chrétiens qui étaient restés fidèles à l'Évangile transmis par l'apôtre Paul, car c'est bien Paul, et nul autre, qui transmet l'enseignement de Jésus. Les évangiles canoniques, que nous lisons aujourd'hui, ne sont que les avatars, fortement remaniés, du texte que Silas, le compagnon de Paul, avait écrit. C'est ce que dénonçait d'ailleurs Marcion. Il disait à juste titre que l'on avait corrompu le texte évangélique et les lettres de l'apôtre Paul.

La preuve que Marcion n'a rien inventé, c'est qu'il existe un prédécesseur en la personne de Cerdon. Dans son *Contre tous les hérétiques*, le pseudo-Tertullien dit que Cerdon « *introduit deux principes, c'est-à-dire deux dieux ; l'un bon et l'autre cruel : le bon est le dieu supérieur ; le cruel, c'est le nôtre, c'est le Créateur du monde. Cerdon rejette la loi et les Prophètes ; il renonce à Dieu le Créateur. Il admet que Jésus-Christ, fils du Dieu supérieur, est venu ; mais il ne veut pas qu'il se soit montré dans une chair réelle ; il n'exista qu'à l'état de fantôme ; par conséquent il ne souffrit pas véritablement, mais il eut l'air de souffrir. Il ne naquit pas d'une vierge ; ou, pour mieux dire, il ne naquit en aucune manière. Il n'admet que la résurrection de l'âme ; il nie celle du corps* ».

La théologie de Marcion se distinguait de celle de Cerdon sur un

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

point seulement. Marcion disait que le dieu de « l'Ancien Testament » était « juste », c'est-à-dire légaliste. Il rétribue les hommes en fonction de la Loi. Alors que le Dieu étranger au monde d'ici-bas, révélé par Jésus, est bon. Tout simplement bon. Or, la bonté n'est jamais juste. Elle est par essence injuste. C'est en effet la justice qui juge et qui condamne. La bonté, elle, fait grâce. Elle bénit et pardonne. Marcion n'a rien inventé, pas même Cerdon d'ailleurs. Avec Cerdon et Marcion, nous avons les plus anciens témoignages du christianisme postérieur à l'apôtre Paul. Mais revenons à notre texte. Après avoir énoncé le « dithéisme » des cathares, le texte en vient sur le sujet de la création du monde. Il commence par dire que les cathares « *disent et croient que la substance des quatre éléments visibles, à savoir le feu, l'air, l'eau et la terre, est sans commencement ni fin* ». Il dit ensuite que les cathares enseignent que « *le prince de ce monde, identifié aussi à Satan et à l'antique serpent, a divisé ces quatre éléments visibles* » et que c'est ainsi que le « *diable, prince du monde, fit et continue à faire tous les corps visibles composés de ces éléments inférieurs, aussi bien les corps des hommes que toutes les autres choses composées à partir de ces éléments* ».

Il faut donc en déduire que les quatre éléments visibles dont il est question en premier sont les quatre éléments inférieurs à partir desquels le diable forma le monde d'ici-bas. Ce qui implique qu'il existait pour les cathares quatre éléments supérieurs et invisibles à partir desquels Dieu forma son monde ou royaume céleste. Le texte le dit d'ailleurs plus loin : « *ils disent qu'il existe quatre autres éléments invisibles au-dessus des éléments visibles. Ils disent aussi que leur substance existe depuis toujours et qu'elle fut divisée par le Dieu de gloire, le Père céleste* ».

Nous comprenons par conséquent que les cathares concevaient l'existence de deux mondes avec chacun son propre créateur. Le monde d'ici-bas avait été formé par le diable, tandis que le monde céleste l'avait été par Dieu. Le texte dit en effet sur un sujet bien précis que « *le Père Saint, le Dieu de gloire, créa ou fit à partir de ces*

## ANALYSE ET COMMENTAIRE

*éléments un nombre innombrable de corps* ». Les corps célestes évidemment, et non les terrestres. Nous avons vu que c'est le diable qui fit « *les corps des hommes* ». Dans leur création respective, chacun avait divisé une matière préexistante composée de quatre éléments. Les fameux quatre éléments à l'origine du monde de la philosophie grecque. La science de l'époque médiévale. Mais ce n'est pas cela qui est intéressant à relever. Ce qui l'est, c'est que cette cosmogonie est exactement celle que critique Tertullien dans son *Contre Marcion*, précisément dans Livre 1, section XV, 4. Il dit que le Dieu de Marcion, celui que Jésus a révélé par opposition au Dieu de la *Torah*, le Créateur, « *a fabriqué le monde à partir d'une matière préexistante, elle-même inengendrée, créée et contemporaine de lui, comme Marcion pense que la chose s'est passée pour le Créateur* ». Le créationnisme des cathares est l'héritier de la théologie de Marcion. Les cathares sont les descendants de cette partie de l'Église primitive qui se rallia à Marcion quand celui-ci fut excommunié par l'évêque de Rome en 144. Vers 150, Justin déplore en effet que « *beaucoup acceptent sa doctrine comme la seule vraie et se moquent de nous* »<sup>1</sup>.

Le texte de la *Summula* nous montre aussi que si tous les cathares partageaient cette idée de double création, il n'en était pas de même sur l'origine des âmes. L'auteur dit que les cathares enseignent que le « *prince mauvais fit ou créa d'innombrables âmes quand il divisa et ordonna, ou anima, lesdits éléments* », mais précise que « *d'autres parmi eux disent et conjecturent qu'il ne fit pas ou ne créa pas ces âmes, pensant que les âmes existent depuis toujours sans commencement* ».

Là encore, il s'agissait de deux points de vue des anciens marcionites. Si Marcion pensait que les hommes étaient entièrement la création du dieu du monde inférieur, celui de « l'Ancien Testament », l'un de ses disciples, Apellès, attribuait l'origine des âmes à Dieu. Selon lui, les âmes se trouvaient auprès de Dieu jusqu'à ce qu'un ange déchu, *praeses mali*, avant-garde du Mal, ne les attire à lui et ne les enferme dans la chair du péché de son

---

1 *Première Apologie*, LVIII.

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

monde inférieur<sup>2</sup>. Là encore, nous pouvons constater que les différentes opinions des cathares sur les âmes reflètent celles des écoles marcionites. Elles en descendent en ligne directe.

Ensuite, l'auteur de notre texte rapporte la genèse du monde et des hommes que professaient les cathares. Il dit tout d'abord que « *le Père Saint, le Dieu de gloire* » en plus d'avoir fait ou créé dans son monde supérieur un nombre « *innombrable de corps* », comme nous l'avons vu, il créa ou fit aussi « *d'innombrables âmes* » et « *d'innombrables esprits célestes* ». Il associa alors une âme à chaque corps et un esprit pour la gouverner et la garde de cette âme, parce que les « *âmes n'étaient pas assez fortes ou savantes pour qu'elles puissent par elles-mêmes demeurer en leur état sans une quelconque gouverne* ».

Le texte précise cependant que, pour certains cathares, Dieu n'avait pas créé ou fait ces âmes et ces esprits, mais qu'ils existaient de toute éternité. Nous l'avons vu.

Il indique aussi une autre variante. Ces âmes, que Dieu avait insérées dans les corps célestes, seraient des anges apostats. Ce propos est curieux parce que nous savons par ailleurs que c'est le diable qui inséra les anges apostats, ceux qu'il avait fait chuter du ciel, dans les corps terrestres. Il est possible que l'auteur se soit ici mélangé les pédales. Il dit bien dans l'*explicit* qu'il rapporte les propos des cathares tels qu'il les avait saisis et compris.

Ensuite, l'auteur de notre texte en vient au récit du rapt des âmes par le diable : « *Ils disent et pensent aussi que le prince du monde, appelé diable ou Satan, voyant que le Père Saint demeurerait au ciel dans une si grande et si magnifique gloire, avec tous les saints, fut pris de jalousie envers lui. Il monta alors au ciel, jusqu'à cette cour céleste et supérieure, en prenant des précautions. Ils pensent aussi que là, en parlant avec ces âmes, il les ravit par sa ruse et les conduisit sur notre terre et dans notre air ténébreux* ». Cet air ténébreux, disons-le tout de suite, c'est le ciel noir que le coucher du soleil laisse

---

2 Voir, Adolf von Harnack, *Marcion, l'évangile du Dieu étranger*, Cerf, Paris, 2005, pp. 214 – 215.

## ANALYSE ET COMMENTAIRE

apparaître. La terre était au sens propre plongée dans les ténèbres pour les cathares. C'est en effet incontestable, l'univers est ténébreux et froid.

La suite du texte indique que les cathares tiraient l'idée du rapt ou de la chute de ce verset de l'Apocalypse, « *et le dragon, dit-il, précipita la tierce partie des étoiles sur la terre avec sa queue* »<sup>1</sup>. Le texte précise que l'exégèse des cathares en déduisait que les étoiles étaient les « saints » qui, comme on l'a vu, étaient constitués d'un corps, d'une âme et d'un esprit. Mais cette tierce partie des étoiles qui fut précipitée par le dragon, c'était la tierce partie des « saints », c'est-à-dire les âmes. Privés de leur âmes, les corps des « saints » furent privés de leur vie, de ce qui les animait. Ils tombèrent raides morts. Remarquons, qu'il n'est pas précisé ce qu'il advint des esprits quand les âmes sortirent de leurs corps.

Ensuite, le texte dit que « *ce mauvais prince s'enorgueillit tant d'avoir réussi à tromper les âmes au ciel, qu'il entreprit d'y monter en force avec ses armées. Là, il engagea une grande bataille avec l'archange Michel et ses anges, mais comme il ne put avoir le dessus, ils disent que ce dragon, qui est le mauvais prince ou le diable, fut précipité du haut du ciel sur la terre* ». Il s'agit là aussi d'une exégèse tirée d'un passage de l'Apocalypse qui rapporte cette bataille de l'Archange Michel avec le dragon<sup>2</sup>. Puis, il rapporte que les cathares : « *pensent et disent que le diable, le prince mauvais, emporté par une grande colère parce qu'il n'avait pu maîtriser ces âmes qu'il avait ravies par sa ruse, enferma ces âmes dans des corps humains en guise de prisons et continue à le faire chaque jour* ». En effet, comme le dit le texte au début, c'est « *par la puissance, le pouvoir et la volonté de ce prince du mal que tout est fait et naît chaque jour* ». Pour les cathares, c'est le diable qui agit ici-bas et non Dieu.

Dans ce passage que nous avons cité, les corps terrestres façonnés par le diable sont considérés comme les prisons de l'âme, le fameux *sôma sêma*, corps prison, de la philosophie socratique. Pour les cathares, les hommes sont pécheurs parce que leurs âmes

---

1 Apocalypse 12 : 4.

2 C.f. Apocalypse 12 : 7.

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

sont enfermées dans des corps fangeux, contraires à la nature divine de ces âmes. Mais pas seulement, nous avons vu que ces âmes sont privées de l'esprit dont Dieu les avait dotées au ciel. Les âmes enfermées dans les corps n'ont plus l'esprit que Dieu leur avait donné pour leur garde et gouverne. Nous sommes ici à l'opposé de la théologie judéo-chrétienne fondée sur la culpabilité. Pour cette dernière, les hommes sont pécheurs parce qu'il désobéissent à la Loi ou volonté de Dieu. Pire, ils sont pécheurs par nature, parce qu'ils sont coupables de la transgression commise par Adam et Eve. On comprend alors pourquoi les cathares, et avant eux les marcionites, tinrent à se doter d'une genèse qui n'était pas celle du livre de la Genèse. Cette Genèse était incompatible avec l'Évangile. Nous l'avons vu, pour les cathares la Genèse relève du diable, le dieu de la Loi, celui qui parla à Moïse, et non du « Père Saint » que Jésus est venu révéler. Le texte nous le dit : *« le Père Saint du ciel de gloire, voyant et comprenant qu'un nombre considérable d'âmes célestes avaient été maltraitées et ravies par le mauvais prince, envoya son fils bien aimé, notre Seigneur Jésus, du ciel jusqu'à notre terre et air ténébreux, dans le sein de la bienheureuse vierge Marie, pour la rédemption de ces âmes ravies par le diable »*. Si, dans la perceptivité judéo-chrétienne, Dieu avait créé les âmes pour finalement les juger et en envoyer certaines brûler éternellement dans les tourments de l'enfer ; dans la perspective chrétienne, cathare ou marcionite, Dieu veut délivrer par pure dilection ces âmes du malheur de leur condition et de leur sujétion à ce dieu qui les maltraite. L'idée d'un Dieu de dilection s'oppose ici au dieu juge de la Loi mosaïque qui est en réalité le diable. Contrairement au diable, Dieu ne condamne pas, il sauve. Il ne juge pas, il aime.

À ce point de l'*expositio*, l'auteur en vient à la nature du Christ : *« ils pensent que le Christ était une de ces âmes et qu'il avait un corps céleste, que le Père Saint avait composé à partir d'éléments supérieurs, doté d'un esprit pour la gouverne et la garde de son âme »*. Autrement dit, le Christ était lui aussi un « saint » céleste avec une

## ANALYSE ET COMMENTAIRE

distinction toutefois qui le rendait unique. Le texte dit que son « *esprit provient et a été généré par son Père, à partir de la substance du Père* ». Il s'agit d'une idée inédite. La plupart des témoignages concernant la christologie des cathares disent qu'il s'agissait d'un ange qui prit l'apparence humaine quand il descendit dans le monde. Dans notre texte, ce n'est pas tout à fait cela. Le Christ descendit dans le sein de Marie avec son corps céleste. Le texte dit en effet que le Christ remonta au ciel « *dans le même corps que celui dans lequel il était descendu* ». Mais il n'est pas descendu seulement avec son corps, il est venu aussi avec son âme et son esprit. Le texte dit en effet qu'après sa crucifixion et sa mise à mort, le Christ ressuscita « *parce que son esprit et son âme sont revenus dans ce corps trois jours après* ». Il s'agit là encore d'une idée inédite. Mais quelles que soient les options de terminologie, saint céleste ou ange, les cathares rejetaient totalement l'idée que le Christ ait pu prendre chair humaine. Il s'agissait d'une aberration théologique pour les cathares. Revêtir la chair du péché c'est devenir pécheur, or il est écrit que le Christ n'a point péché. Embarrassé par ce point incontestable énoncé dans les épîtres<sup>1</sup>, les catholiques on dû recourir à des contournements inventifs. Marie est sensée avoir été mise au monde sans avoir été maculée par le péché originel. On appelle cela l'immaculée conception. Marie ne put donc transmettre cette tache originelle à Jésus qui resta donc immaculé de tout péché. Sans sourciller, la théologie catholique soutient malgré tout que le Christ assumait toute l'humanité. Mais une humanité sans péché n'est point une humanité. C'est une humanité de façade. La contorsion catholique est une aporie.

La christologie exposée dans la *Summula* est théologiquement bien plus rigoureuse. Elle était de surcroît particulièrement efficace pour répondre aux textes évangéliques qui parlent de la chair, de la mort et de la résurrection du Christ. C'est pourquoi les cathares pouvaient soutenir, contrairement à l'auteur qui le met en doute par l'emploi du conditionnel, que « *le Christ aurait souffert, aurait*

---

1 C.f. II Corinthiens 5 : 21, I Pierre 2 : 22 et I Jean 3 : 5.

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

*été crucifié et serait mort* ». Cette idée est toujours une originalité de notre texte. La plupart des autres témoignages insiste plutôt sur le fait que le Christ n'avait pas réellement souffert, ni qu'il avait été réellement crucifié, mort et ressuscité. Tout cela n'avait été fait que dans l'apparence de son humanité. En réalité, ces deux idées apparemment contraires ne le sont pas. Tout dépend de quel point de vue on se place. Non, Il n'a pas souffert selon la chair puisqu'il n'en avait pas, mais oui, il a souffert dans la condition qui était la sienne et qui n'était pas celles des hommes. Un propos cathare dit à ce sujet, qu'avant de descendre en ce monde, Christ perdit connaissance trois jours durant lorsqu'il apprit tout ce qu'il devait endurer. Ce texte dit aussi qu'il pleura beaucoup à son réveil<sup>1</sup>. Le Christ des cathares n'était nullement insensible, mais sa sensibilité ne relevait pas de la chair. Il existait malgré tout une exception à cette opinion commune. Un certain *Desiderio*, évêque cathare italien, enseignait de manière parfaitement catholique que le Christ eut une vraie chair et qu'elle était issue de Marie. Preuve de la pression considérable qu'exerçait le catholicisme sur le catharisme. Certains ont visiblement cherché des compromis.

En ce qui concerne Marie, le texte dit qu'elle « *était au nombre des âmes supérieures, possédant un corps céleste, une âme et un esprit pour la gouverner et la garde de son âme, comme nous l'avons dit au sujet des autres âmes* ». L'auteur se trompe de terme dans sa dernière phrase. Elle n'était pas à proprement parler de même nature que les « *autres âmes* » mais de même nature que les autres « *saints* » célestes. Sur ce sujet aussi, d'autres témoignages sur les cathares nous disent qu'elle était un ange, comme le Christ. Dans *l'Interrogatio Iohannis – La question de Jean* –, usité par certains cathares, Jésus dit à Jean : « *Mon Père envoya avant moi son ange par le Saint-Esprit, pour me recevoir, qui s'appelait Marie, ma mère* ». Mais là aussi, que Marie fut un ange ou un « *saint* » ce n'était qu'une différence de terminologie et non de théologie. Nous avons vu

---

1 C.f. Jean Duvernoy, *La religion des cathares*, Privat, Toulouse, 1976, p. 78.



## ANALYSE ET COMMENTAIRE

aussi que tous les cathares ne partageaient pas ce point de vue. Pour d'autres, elle était une femme comme une autre. Ce qui était en revanche commun chez les cathares, c'est que Marie avait « *adombré* » le Christ. Un terme propre aux cathares qui veut dire cacher, littéralement couvrir de son ombre. Autrement dit, le corps du Christ n'a pas été le fruit des entrailles de Marie. Le Christ n'a rien prit d'elle. Il s'est seulement caché en elle pour apparaître à la façon humaine. Seule son apparence était humaine. La preuve se lisait dans les évangiles. Si le disciple Thomas a bien palpé la chair et les os du Christ, il n'empêche que ce corps apparu au beau milieu d'une pièce entièrement close<sup>1</sup>. Un vrai corps ne peut traverser porte et murs, donc le corps du Christ n'était bien qu'une apparence pour les cathares. Mais les catholiques attribuaient ce phénomène à la résurrection. Pour eux, le piteux corps charnel était sensé avoir été transformé en corps glorieux. Mais l'idée d'un corps glorieux s'oppose au concept de la résurrection de la chair. Une résurrection est sensée redonner vie à ce qui était mort, mais une résurrection qui donne vie à ce qui n'était pas est un contre sens. La chair n'a jamais été glorieuse. Elle a toujours été piteuse. C'est pourquoi, comme le montre notre texte, les cathares recouraient à cette citation de Paul pour combattre ce concept de transformation contenue dans le dogme de la résurrection : « *Nous ressusciterons tous, certes, mais nous ne serons pas transformés* »<sup>2</sup>. Et cette résurrection dont parle Paul ne peut pas être celle de la chair et du sang car, comme l'avançaient les cathares, Paul dit que « *la chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu, et que la corruption n'hérite pas l'incorruptibilité* »<sup>3</sup>. Le corps piteux, corruptible, ne peut se transformer en corps glorieux, incorruptible. Par ailleurs, il est significatif que dans cet exposé de la foi cathare concernant le Christ, il n'est pas question de la crucifixion. Cette crucifixion est centrale dans le catholicisme parce qu'elle est liée

---

1 C.f. Luc 24 : 36 – 43 et Jean 20 : 19 – 23.

2 I Corinthiens 15 : 51.

3 I Corinthiens 15 : 50.

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

à la passion du Christ, autrement dit à sa souffrance. Dans la théologie catholique, le Christ est l'agneau pascal des sacrifices mosaïques qui ne doivent pas être interrompus. Le sang de ces pauvres bêtes est sensé expier les péchés du peuple. On comprend la logique, les bêtes innocentes subissent le châtement destiné aux coupables. Par conséquent, pour les catholiques, la crucifixion n'est pas une exécution, c'est un sacrifice. Jésus est l'agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde. C'est pourquoi, dans le catholicisme et l'orthodoxie, les prêtres renouvellent ce « saint sacrifice » lors de l'eucharistie, mais pour les cathares, c'est du pur délire. La crucifixion n'est pas un sacrifice, c'est une exécution en bonne et due forme. La croix est un instrument de supplice et non un autel, et les légionnaires qui ont cloué Jésus ne sont pas des prêtres.

Pour les cathares, la crucifixion a permis de démasquer le diable derrière le dieu de la Loi mosaïque. Ils ne se privaient pas d'objecter que c'est lui qui a ordonné : *« Si l'on fait mourir un homme qui a commis un crime digne de mort, et que tu l'aies pendu à un bois, son cadavre ne passera point la nuit sur le bois ; mais tu l'enterreras le jour même, car celui qui est pendu est un objet de malédiction auprès de Dieu »*<sup>1</sup>. C'est aussi à cause de la Loi mosaïque que Jésus a été condamné à mort. La Loi n'est pas divine elle est d'essence maligne. Comme le dit le texte, c'est le diable qui *« parla à Moïse et lui remit la Loi du Décalogue sur le mont Sinaï »*. Pour les cathares, la crucifixion du Christ ne jouait aucun rôle déterminant, et encore moins ce qui est sensé avoir été sa résurrection. Le Christ, comme ils le disaient, était un ange, c'est-à-dire au sens propre un messenger. Son mérite était celui d'avoir apporté l'Évangile de vie. Ce n'est donc pas par sa mort que le Christ a vaincu le diable, mais par la puissance de salut contenu dans l'Évangile de vie qu'il a annoncé en parole et en acte. Le texte dit précisément que le Christ *« a vaincu le diable, celui qui avait l'empire de la mort »*. C'est le diable qui met à mort ou qui

---

1 Deutéronome 21 : 22 - 23.

## ANALYSE ET COMMENTAIRE

sacrifie, non Dieu, le Père très saint et glorieux. La mort de qui que ce soit ne peut être source de vie et de salut.

Contrairement à la théologie catholique, le dolorisme ne joue aucun rôle dans la théologie cathare. Le salut n'est pas dû à la souffrance consentie par le Christ. Le salut provient de la « pénitence » que font les âmes ici-bas, et dans le texte les cathares disent que les « *âmes commencent cette pénitence avec ceux de leur foi qui reçoivent l'imposition des mains* ». Mais attention avec le terme pénitence. Il a été terriblement connoté par le catholicisme. *Paenitentia* en latin signifie regret ou repentir. Ce repentir, cette pénitence donc, c'est ce que l'on désigne habituellement sous le terme de conversion. Faire pénitence c'est se convertir. On comprend donc pourquoi chez les cathares la pénitence, la conversion donc, commence « *avec ceux de leur foi qui reçoivent l'imposition des mains* » parce que, comme le rapporte le texte, « *cette imposition des mains est le baptême du Christ* ».

En effet, les cathares ne pratiquaient pas le baptême d'eau, mais le baptême du Saint-Esprit. Le baptême d'eau n'est d'ailleurs pas attribuable au Christ mais à Jean-Baptiste. De fait, les tout premiers chrétiens ne pratiquaient pas le baptême d'eau, l'ablution rituelle juive qui fut introduite après coup, mais l'imposition des mains qui dispensait l'Esprit Saint, début de la pénitence de l'âme c'est-à-dire de sa conversion. L'âme ne vit plus selon la chair mais selon l'Esprit Saint qu'elle a reçu. La pénitence cathare c'est donc vivre selon l'Esprit saint. Ce n'est pas se fouetter. D'ailleurs, les cathares ne se livraient pas à ce genre de pratique.

En ce qui concerne l'eschatologie, le texte dit que « *toutes les âmes réintégreront leur propre corps qu'elles avaient quitté quand elles furent ravies* ». Pour les cathares le salut est tout d'abord universel. Toutes les âmes déchues réintégreront leurs corps célestes. Pas d'enfer donc et la résurrection ne concerne pas les corps terrestres mais les corps célestes. Les cathares disent en effet dans ce texte que « *leur réintégration dans leurs corps est la résurrection des morts* ». Le texte dit aussi que cette résurrection

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

aura lieu le jour où le « *Seigneur Jésus viendra {...] juger les vivants et les morts. Ce jour-là, Jésus-Christ appellera ces âmes, qui avaient été ravies par le diable, à venir dans son royaume comme nous l'avons dit, et alors ces âmes recevront la couronne de justice qu'elles avaient perdue quand elles furent ravies* ». Deux questions se posent alors. Que deviennent les âmes qui ont fait pénitence en recevant l'imposition des mains et où attendent-elles le jour du jugement dernier ? Le texte ne le dit pas. Il n'est pas dit non plus comment le diable se débrouille pour continuer à animer les corps puisqu'il ne dispose que d'un nombre limité d'âmes, certes sans doute important, mais limité quand même. Faut-il penser que le jugement dernier surviendra quand ce stock d'âmes s'épuisera ? Mais cette question ne se pose pas si c'est le diable qui crée une âme à chaque naissance d'un nouveau corps. Nous avons vu que certains cathares professaient que c'était « *par la puissance, le pouvoir et la volonté de ce prince du mal que tout est fait et naît chaque jour* ».

Nous savons toutefois, par d'autres témoignages, que les cathares enseignaient que l'âme retournait à sa patrie céleste dès que le corps, qui la retenait prisonnière, décédait, seulement si, bien entendu, cette âme avait fait « *pénitence* », c'est-à-dire reçu l'imposition des mains. Sinon elle était réinsérée par le diable dans un nouveau corps, quel qu'il soit, humain ou animal.

L'idée d'un jugement dernier chez les cathares était sans doute une adaptation de leur discours à la pensée communément admise. Il est toujours plus facile d'être entendu en insérant son discours dans la croyance admise que de la révolutionner entièrement. En réalité, les cathares réservaient à l'enseignement interne le salut immédiat des âmes qui avaient fait pénitence. De même en ce qui concernait les âmes qui n'avaient pas fait pénitence. Elle étaient réinsérées par le diable dans de nouveaux corps. Ce n'est que peu à peu que ces idées se popularisèrent, ce qui n'était pas encore le cas à l'orée du XIII<sup>e</sup> siècle, date estimée de notre texte. Mais après tout, à cette époque, les catholiques ne

## ANALYSE ET COMMENTAIRE

se posaient pas plus de questions sur leurs propres doctrines. Ils se contentaient d'enterrer les corps dans une terre consacrée, un cimetière, pour préserver les corps de toute atteinte en vue de la résurrection et du jugement dernier. Les cathares n'avaient donc pas à donner des réponses à des questions que les catholiques eux-mêmes ne se posaient pas de prime abord. Toutefois, à l'époque de notre texte, l'idée d'un purgatoire commençait à pointer chez les catholiques. Cette invention fut validée par le concile de Lyon en 1274.

Enfin, la vraie originalité du texte de la *Summula* réside dans cet énoncé : « *ils font la distinction entre l'Esprit Saint, l'Esprit Paraclet et l'Esprit Principal* ». Mais l'auteur c'est manifestement embrouillé dans son explication. Il n'a pas vraiment compris la théologie des cathares sur ce sujet.

En effet, il explique tout d'abord que l'Esprit Saint est ce que Dieu a donné au ciel à chaque âme des « saints » pour sa garde et sa gouverne. Le texte dit : « *Ils considèrent et disent que cet esprit est l'Esprit Saint, et qu'il est ferme parce qu'il est resté ferme quand les âmes succombèrent à la tromperie du diable, et aussi parce qu'il ne peut succomber au diable, même ici-bas, tant qu'il gouverne et garde l'âme* ». Mais ensuite il dit que « *chaque âme reçoit l'Esprit Paraclet ou Consolateur lorsqu'elle reçoit la Consolation au nom du Christ, selon leur usage* ». L'Esprit Paraclet est manifestement le même que l'Esprit Saint. Le texte dit en effet qu'il « *existe une multitude d'Esprits Paraclets* » et « *qu'ils furent faits ou créés par Dieu* » et encore « *qu'ils existent depuis toujours* », comme nous l'avons vu au sujet des esprits des « saints ». De plus, si c'est l'Esprit Paraclet que le chrétien reçoit lors de son baptême d'imposition des mains, comment ce fait-il que l'Esprit Saint puisse résister « *ici-bas* » au diable s'il est resté au ciel ? Il nous faut conclure que l'Esprit Saint et l'Esprit Paraclet ou Consolateur est le même. C'est lui que le baptisé reçoit par l'imposition des mains. Son âme recouvre l'Esprit que Dieu lui avait donnée au ciel pour sa garde et sa gouverne. Ainsi, c'est parce que le chrétien est habité par l'Esprit Saint, qui est Paraclet ou Consolateur dans le monde d'ici-bas, que

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

le chrétien peut rester ferme dans son engagement de vie chrétienne. Quant à l'Esprit Principal, c'est le même Saint-Esprit, source de tous les autres, qui demeure auprès du Père et du Fils. La trinité en quelque sorte. Mais la trinité cathare, n'est pas la trinité catholique. Le texte le dit on ne peut plus clairement : « *ils disent que le Père est plus grand que le Fils [...] Ils affirment aussi que l'Esprit Principal est plus grand que le Père [...] ils croient que le Fils n'est pas Dieu, ni le Saint-Esprit ou Esprit principal. Ils croient au contraire que le Père est différent en nature du Fils et du Saint-Esprit, et le Fils différent en nature du Père et du Saint-Esprit. Ils pensent que seul le Père est Dieu* ».

Enfin, le texte se termine sur quelques considérations éparées. Jésus n'a pas fait de miracles, il aurait donc, du point de vue de l'auteur, « *joué et jonglé comme un prestidigitateur qui tire un lapin d'un chapeau* ». Pour les cathares, comme le rapporte plus fidèlement Moneta di Cremona, « *le Christ et son Église n'ont jamais fait de miracles matériels. Ceux dont on lit le récit dans le Nouveau Testament on été faits spirituellement* »<sup>1</sup>. Pour les cathares, la guérison des malades par l'imposition des mains de Jésus préfigure le baptême spirituel. Ensuite, le texte parle d'un « *David céleste* » qui aurait annoncé la chute des âmes. Que voulaient-ils dirent par là ? La réponse est simple, nous savons que certains cathares réinterprétaient les récits de « l'Ancien Testament ». Ils disaient que tous les faits qui y étaient consignés s'étaient déroulés au ciel. C'est pourquoi il est question dans notre texte d'un David céleste. Il a annoncé au ciel la descente du fils de Dieu. Cette exégèse était pratique, elle permettait de justifier les références à l'Ancien Testament dans les textes évangéliques.

L'auteur conclut son texte en énonçant les « *sept catégories de leur Église* ». Il dit que « *dans leur Église, qu'ils disent être l'Église de Dieu, il existe les fonctions d'évêque, de fils majeur, de fils mineur, de diacre, d'ancien et de leurs petits-fils, c'est-à-dire les chrétiens et les croyants* ».

---

1 Jean Duvernoy, *La religion des cathares*, op.cit., p. 85.

## ANALYSE ET COMMENTAIRE

Ce qui est exact, mais le plus intéressant dans cette description c'est cette question de « *petits-fils* ». Elle témoigne que les hiérarques cathares se considéraient comme des pères dans la foi et que les chrétiens et croyants étaient leurs fils dans la foi. Il faut encore remarquer que les croyants sont placés sur le même plan que les chrétiens. Ils sont eux-aussi, de plein droit, membre de l'Église cathare. Se sont des chrétiens en devenirs, des chrétiens en formation. Les croyants cathares étaient l'exact correspondant des catéchumènes de l'Église primitive.

### **LA *DIVISIO* :**

Il s'agit de notices qui résument les énoncés théologiques des différentes écoles cathares : « Albanistes », « Concorezzistes » et « Bagnolistes ». Ces écoles, qui étaient constituées en Églises, se partageaient un même territoire. Une exception parmi les Églises cathares, parce que les Églises cathares étaient territorialement délimitées entre elles. Ce qui indique que ces trois Églises sont des scissions d'une seule et même Église, celle de la Lombardie, dont le premier évêque était un certain Marco, ordonné par Nicetas à Saint-Felix-de-Lauragais en 1167.

L'auteur de la *Divisio* a classé théologiquement ces Églises lombardes avec leurs pendants orientaux : l'Église de Bulgarie, l'Église de Dragovitsa et l'Église de Slavonie. Les particularités théologiques de ces Églises orientales s'immiscèrent visiblement en Lombardie. Elles sont sans doute à l'origine de la division des cathares Lombards. C'est ce que nous rapportent d'ailleurs les différentes sources sur le catharisme italien

Il faut remarquer que l'auteur de la *Divisio* ne mentionne pas les autres Églises cathares italiennes. Ces Églises étaient au nombre de trois : l'Église de Florence, l'Église de Trévisé et l'Église du Val de Spolète. Contrairement aux trois églises lombardes, ces trois autres Églises italiennes conservèrent leur unité territoriale.

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

**L'ÉCOLE DES « ALBANISTES » :** Le texte commence par exposer les « *erreurs de Dragovitsa* » que professent les « *Abanistes* ». Il faut tout d'abord éclairer ces termes. La *Drugucia*, dont il est question dans le texte latin, que nous avons traduit par Dragovitsa, est l'une des multiples variantes qui désigne une région qui se situait autour de la ville de Philippopolis, l'actuelle Plovdiv en Bulgarie. L'étymologie provient d'une tribu slave, les *dragovitsai* qui s'étaient établis dans cette région de la Thrace. Or, c'est en Thrace, vers le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, que le *basileus* Constantin V déporta des chrétiens « hérétiques » de Syrie et d'Arménie pour s'en débarrasser. Il s'agissait de « *pauliciens* », c'est-à-dire le sobriquet des cathares d'alors. Nous le savons parce que le chroniqueur qui rapporte l'information dit que ce sont eux qui, en Thrace, « *furent cause que l'hérésie des pauliciens se propagea* »<sup>1</sup>. Une deuxième vague de déportation de « pauliciens », vers 970, à Philoppopolis même, vint renforcer cette première implantation dans cette Thrace qui était devenue entre temps la Bulgarie. Anne Comnène écrit d'ailleurs dans son *Alexiade* que les « bogomiles », les cathares donc, sont issus « *de l'hérésie des manichéens appelés pauliciens* »<sup>2</sup>. Quant à l'étymologie des « Albanistes », il provient d'un évêque qui s'appelait Albano. Ce personnage est mentionné par Salvo Burci dans son *Liber supra stella – Livre supérieur à l'étoile* -. Tout ce que nous savons de lui c'est qu'il succéda à Amizo vers 1200.

La notice dit que les « Albanistes » « *tiennent pour certain qu'il existe deux seigneurs sans principe et sans fin, un absolument bon et l'autre absolument mauvais* ». Chacun règne dans son territoire, le Dieu bon sur la « *patrie céleste* », le dieu mauvais sur la « *création terrestre* ». Chacun a créé aussi ces anges. Le texte ne le dit pas,

---

1 Cf. Paul Lemerle, *L'Histoire des Pauliciens d'Asie Mineure*, dans *Travaux et mémoires du Centre de Recherche d'Histoire et Civilisation de Byzance*, t. 5, Éditions E. de Boccard, Paris, 1973, p. 78.

2 Franjo Sanjek, *Les chrétiens bosniaques et le mouvement cathare XII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles*, Éditions Nauwelaerts, Louvain, 1976, p. 56.



## ANALYSE ET COMMENTAIRE

mais ces anges du dieu mauvais ne peuvent être que les démons. Ces « *deux seigneurs* » sont aussi les créateurs de deux natures. Le Dieu bon a créé la nature « *bonne, incorporelle, divine et céleste* » tandis que le dieu mauvais a créé « *la nature mauvaise, corporelle, animale et terrestre* ». Bref, si par rapport à la *Summula* les termes ne sont pas les mêmes, les idées, elles, sont les mêmes. Dans la *Divisio* les anges remplacent les « *saints* » célestes de la *Summula*, mais la nature de ces anges reste identique à celle des « *saints* ». Le texte dit plus loin : « *Ces anges étaient constitués de trois parties : de l'âme, du corps et de l'esprit* ».

En revanche, en ce qui concerne le récit de la chute originelle, la *Divisio* apporte des éléments nouveaux par rapport à la *Summula*. Il est question d'un Lucifer qui est présenté comme « *fils du dieu des ténèbres* ». Il ne s'agit donc pas d'un ange de lumière qui aurait chuté par orgueil. Le texte dit qu'il « *monta depuis son règne ici-bas au ciel supérieur* » et qu'il se transforma « *en ange de Lumière* ». Le texte ne le dit pas, mais cette idée provient de la seconde épître de Paul aux Corinthiens : « *Satan lui-même se déguise en ange de lumière* »<sup>1</sup>. Il n'est pas inintéressant de relever que l'étymologie de Lucifer va dans ce sens-là. En latin *lux fero*, qui a donné en français Lucifer, signifie « *porte lumière* ».

Ensuite, le texte dit que les anges tombèrent dans l'admiration de ce bel ange et qu'il prièrent Dieu de le garder. Celui-ci accéda à leur requête et le nomma intendant des anges. Lucifer pervertit alors à tel point les anges qu'il put engager avec eux une bataille contre Dieu. La fameuse bataille dont il est question dans l'*Apocalypse*, nous l'avons vu dans la *Summula*. Vaincu, Lucifer fut rejeté du ciel avec les anges qui avaient combattu avec lui, mais, comme dans la *Summula*, ce ne sont que les âmes de ces anges qui déchurent. De même en ce qui concerne les corps de ces anges. Ils restèrent au ciel raides mort. Une fois arrivé en bas, Lucifer enferma les âmes de ces anges dans des corps fangeux. Le texte dit ensuite que le Christ est venu pour chercher ces âmes.

Le texte précise cependant que ce récit de la chute n'est pas

---

1 II Corinthiens 11 :14.

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

partagé par tous les « Albanistes ». Pour les autres, Lucifer était un ange de Dieu puisque le texte dit « *qu'il prit la malice des esprits malins et qu'ils rejoignit leur société* ». Ce n'est qu'ensuite que la fameuse bataille eut lieu dans le ciel. Pour les tenants de cette idée, « *les corps humains que le dieu des ténèbres créa sont animés pour une partie par ces esprits impurs ou malins et pour l'autre partie par ces âmes qui chutèrent* ». Il s'agit-là d'une originalité qui était loin d'être unanimement partagée. D'autres cathares disaient au contraire que « *toutes les âmes étaient bonnes et égales entre elles* ». Cette idée que les hommes sont animés par une âme bonne ou mauvaise relève probablement d'une observation du comportement humain. Il y a des hommes naturellement méchants alors que d'autres sont naturellement bons. Cette différence de nature était sans doute considérée comme une différence d'âme.

Mais le plus intéressant de cette notice c'est qu'elle rapporte que pour ces cathares « *le diable a déjà été jugé* ». Le jugement, le fameux jugement dernier de la tradition chrétienne, n'est pas à venir puisqu'il a déjà été prononcé après la bataille, quand le diable fut chassé du ciel. Il concerne donc le diable et ses anges, ou plutôt les démons, et non les hommes.

L'autre intérêt de la *Divisio*, c'est qu'il démontre que les cathares enseignent désormais ouvertement que les âmes passent d'un corps à un autre jusqu'à ce qu'elles fassent pénitence, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elles fassent retour sur elles-mêmes. Nous l'avons vu, cette pénitence est l'entrée en vie chrétienne par le baptême d'imposition des mains qui dispense le Saint-Esprit. Mais tant que ces âmes ne font pas cette « pénitence », le texte dit qu'elles endurent une toute autre pénitence. Elles subissent dans leurs corps successifs la conséquence de s'être détournées de Dieu. Elles endurent peines et souffrances que nulle mort ne met un terme.

**L'ÉCOLE DE CONCOREZZO :** Le texte commence par dire que les « *hérétiques de Concorezzo tiennent leur hérésie de Slavonie et pour*

## ANALYSE ET COMMENTAIRE

*certaines autres de Bulgarie* ». Mais nous l'avons déjà dit, le *De heresis catharorum in Lombardia* associe seulement les Concorezzistes à la théologie de l'Église de Bulgarie. Il y a eu manifestement évolution entre la rédaction de la *Divisio* et celle du *De heresis*. Quant au terme de Concorezzo, il s'agit du nom d'une ville de Lombardie qui était le siège de cette Église de Concorezzo. Les Églises cathares, comme du temps du christianisme primitif, se limitaient au territoire d'une cité.

Ensuite, le texte se focalise sur l'explication de l'origine du mal et de la chute des anges. Pour une partie des « Concorezzistes », ce n'est pas un principe du Mal qui est à l'origine du diable et de la chute des anges, comme le pensaient les « Albanistes ». Cela avait été la conséquence d'un accident qui s'était produit dans le monde de Dieu. Le texte dit en effet qu'il existe « *un seul Dieu, bon et omnipotent, sans origine, qui créa les anges et les quatre éléments* » et que « *Lucifer et ses complices péchèrent au ciel* ». Mais cet accident du surgissement du mal, le péché, ils ne l'expliquent pas. Le texte dit en effet qu'ils « *sont hésitants sur l'origine de leurs péchés* », et que certaines disent mêmes « *que c'est un arcane* », un mystère donc. D'un point de vue métaphysique, c'est en effet inexplicable que le mal, un effet, puisse surgir, exister, sans un principe, c'est-à-dire une cause. Tout effet doit avoir sa cause. On comprend donc que certains « Concorezzistes » en est fait un mystère.

En revanche, pour une autre partie d'entre eux, le Mal à bien pour origine un principe extérieur au monde créé par Dieu. Ils expliquaient qu'il existait un chaos dans lequel se trouvait un mauvais esprit à quatre faces, et que c'était Lucifer, « *qui était bon jusqu'à ce moment là* », qui descendit dans ce chaos et tomba sous la fascination de ce mauvais esprit. Après quoi, il monta au ciel et séduisit d'autres anges et c'est alors que Dieu les chassa. Un fois relégué dans ce chaos, Lucifer et ses anges se trouvaient bien embêtés. Ni eux, ni le mauvais esprit à quatre faces ne pouvaient diviser les éléments du chaos, dans lequel ils se trouvaient, pour créer un monde vivable. C'est alors que Lucifer obtint de Dieu l'aide d'un bon ange. Le texte dit que « *c'est grâce à cette concession*

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

*de Dieu et l'aide, la puissance et la sagesse du bon ange qu'ils divisèrent les éléments* ». La création d'un nouveau monde pouvait alors commencer. La suite, concernant cette création, était entièrement puisée dans le livre de la Genèse. Les « Concorezzistes » disaient que « *Lucifer est ce dieu qui est dit avoir créé le vaste ciel et la terre. Il fit ces ouvrages en six jours. Il modela aussi Adam et Ève à partir du limon de la terre et il insuffla dans ces modelages le bon ange* ». De même quand ils expliquaient que Lucifer avait fait « *Ève pour Adam, afin que par elle il le fasse pécher* » et quand ils disaient que « *la consommation du fruit défendu était la fornication* ».

Cette variante de la genèse du mal et de la chute des anges est certainement celle que professait l'Église de Bulgarie. On trouve des parallèles avec l'*Interrogatio Iohannis*, dont on sait qu'il provenait de cette Église. En effet, Nous savons que c'est l'évêque Nazario de Concorezzo qui rapporta ce texte de Bulgarie. Il faut donc aussi conclure que les tenants de la cause accidentelle du mal et de la chute des anges se rattachaient sur ce point à la théologie de l'Église de Slavonie. Mais toutes ces considérations, sur le rattachement des différents énoncés théologiques des cathares italiens est une obsession typique des polémistes catholiques. Ils abordaient tout sous l'angle dogmatique et il ne faut pas se laisser enfermer dans leur approche. Répétons-le, les cathares n'étaient pas dogmatiques. On ne trouve pas chez eux de règles de foi, ou confession de foi, c'est-à-dire des énoncés dogmatiques. Leur règle de foi c'était leur engagement de vie évangélique. Tous les cathares, quelles que soient leurs opinions, avaient exactement cette même règle de foi. Il n'y avait pas une seule divergence sur cette foi-là. Chez les cathares, la foi se traduit par de mêmes actes, non par de mêmes croyances. Les croyances ou les idées que l'on se fait relève de la liberté de conscience.

En ce qui concerne les âmes, les tenants de la chute des Bulgares considéraient que les âmes naissaient par génération « *comme le fait la chair à partir de la chair* ». Le père de toutes les âmes était ce

## ANALYSE ET COMMENTAIRE

bon ange que Dieu avait concédé à Lucifer, probablement par compassion. Mais Lucifer, retors comme il était, ne rendit point ce bon ange à Dieu. Il l'enferma au contraire dans les corps d'Adam et d'Eve. C'est une idée qui ne manque pas de pertinence théologique, du point de vue de l'égalité des âmes. Nous savons que pour les cathares « *toutes les âmes bonnes et égales entre elles* ». Ce n'était que le diable qui opéra la distinction dans les corps. Quant aux tenants de la chute des Slavons, les âmes sont « *ces esprits qui chutèrent du ciel* » et ils « *passent d'un corps à un autre jusqu'à ce qu'ils entrent dans un corps où ils peuvent se sauver* ». Mais il y avait une limite de temps à cette possibilité de salut. Le texte dit qu'il viendra un temps, « *la consommation des siècles* », où « *les bons et les mauvais seront jugés tous ensemble* ». Le texte dit même que « *les bons reprendront leurs places et les mauvais subiront la peine éternelle* ». Il faut donc comprendre qu'en un temps donné, le fameux jugement dernier, les âmes qui n'auront pas atteint le salut seront damnés. Mais nous ignorons ce que deviennent alors les âmes qui ont atteint le salut. Elles sont sensées attendre en tous cas ce jugement dernier pour réintégrer la patrie céleste. Mais nous pensons que ce jugement dernier a été conservé par ces cathares comme épée de Damoclès. Son but but était d'inciter à entrer dans le salut ici et maintenant, et non à reporter ce salut à une vie ultérieure. En effet, nous savons que si les cathares prêchaient le salut universel, certains n'hésitaient pas à limiter le nombre des réincorporations. Il est donc clair que tous ces propos sur le jugement dernier ou le nombre limité des réincorporations visaient à mettre la pression sur les croyants tentés de repousser à une vie ultérieure ce qu'ils devaient absolument faire dans leur vie présente. Nul ne sait en réalité de quoi le lendemain sera fait. Ce qui compte c'est le ici et le maintenant, et non le lendemain. Enfin, le texte dit que certains cathares faisaient la distinction entre les anges qui avaient chuté « *non de leur propre volonté mais par contrainte* » et ceux qui avaient chuté « *en pleine conscience* ». Comme le rapporte d'autres récits de la chute, il y eut au ciel un tel tumulte, quand les anges suivirent Lucifer dans sa chute, que

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

d'autres anges, parfaitement innocents dans cette affaire, furent entraînés par le mouvement. Ces anges malencontreusement tombés avec ces anges qui acquiescèrent au diable sont les âmes des hommes, tandis que les anges qui suivirent Lucifer de leur propre volonté étaient certainement les démons. Comme nous l'avons déjà vu, pour les cathares l'homme est avant tout une victime que Dieu veut tirer de son mauvais pas et non un coupable d'office.

La notice se termine sur quelques considérations sur « l'Ancien Testament » : *« tout ce qui est écrit dans la Genèse, sur le déluge, la délivrance, la discussion entre Dieu et Abraham, la destruction de la Pentapole, à savoir Sodome et les autres cités, a été accompli par le diable, celui qui est nommé <Dieu> dans ce livre »*. C'est donc lui qui *« fit sortir le peuple de la terre d'Égypte, qui submergea pharaon dans la mer Rouge, qui donna la loi au peuple et qui le conduisit dans la terre promise »*. Nous l'avons vu, cette conviction des cathares, que l'on ne retrouve chez aucun autre « hérétique », est la preuve de l'origine « marcionite » des cathares.

Maintenant, en ce qui concerne les prophéties de « l'Ancien Testament » sur le Christ, objection que leur opposaient les catholiques pour réhabiliter « l'Ancien Testament », les cathares disaient que Dieu s'était joué du diable en inspirant les prophètes. Mais pour ces cathares « concorezzistes », Dieu avait déjà dupé le diable en accédant à sa demande de pouvoir diviser les éléments pour créer le monde d'ici-bas. Comme le dit le texte, Dieu avait consenti à ce règne du diable avec une toute « autre intention », celle *« de recueillir les fruits du bien par la pénitence de ceux qui doivent être sauvés »*. Autrement dit aux mauvaises actions du diable, les cathares opposaient les bonnes actions de leur vie évangélique. Les chrétiens cathares agissaient comme l'invitait l'apôtre Paul : *« Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais surmonte le mal par le bien »* (Ro. 12 : 21).

**L'ÉCOLE DE BAGNOLO** : Les « Bagnolistes » tirent leur nom de

## ANALYSE ET COMMENTAIRE

leur siège qui se trouvait dans la ville de Bagnolo. La notice qui leur est consacrée est très courte. Elle concerne uniquement les questions autour du Christ. L'auteur devait estimer avoir déjà rapporté les autres caractéristiques des « Bagnolistes ». Le *De heresi* nous dit qu'ils se rattachaient à la théologie de l'Église de Slavonie. Or nous avons vu que la théologie de certains « Concorezzistes » étaient inspirée de la théologie de cette Église de Slavonie.

Notre courte notice dit que les « Bagnolistes » associent la venue du Christ à un « *temps de la grâce* ». Le temps donc où le salut est possible. Cela implique qu'avant la descente du Christ, ce n'était pas le « *temps de la grâce* ». Le salut n'était pas possible. C'était le temps où régnait en maître le diable. Ils considéraient également que « *le Christ, Jean-Baptiste et Marie furent trois anges qui apparurent dans <des corps> de chair* ». Nous avons vu que l'idée que Marie était elle aussi un ange, comme le Christ, était plutôt Bulgare. C'est sans doute pourquoi l'auteur précise ensuite que « *Certains de Bulgarie croient que Marie était une vraie femme* ». L'originalité que l'auteur manifeste ici c'est que Jean-Baptiste aurait été lui aussi un ange envoyé par Dieu pour préparer la descente d'un autre ange, c'est-à-dire Jésus. Sur ce dernier, les « Bagnolistes » disaient donc fort logiquement que « *le Christ ne prit pas chair véritablement, ni mangea, ni but, ni n'a été crucifié, ni n'est mort, ni n'a été enterré <véritablement>* » et ils l'argumentaient en disant que « *tout ce que l'on a cru voir faire conformément à la nature humaine, il le fit en apparence seulement et non réellement* ». Mais c'était là le point de vue de quasiment tous les cathares, exceptés quelques-uns, comme l'évêque *Desiderio* qui, comme on l'a vu, disait que le Christ avait eut un vrai corps humain. Ce *Desiderio* le tenait certainement de Bulgares qui n'entraient pas dans les vues classiques, puisque le texte dit que certains Bulgares croyaient que Marie était une vraie femme. Ces derniers enseignaient aussi que « *le Fils de Dieu prit d'elle sa chair, qu'il mangea de la viande, qu'il fut crucifié dans cette chair et qu'il la délaissa au moment de son ascension* ». Ces cathares Bulgares ne partageaient pas non plus

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

l'opinion des « Bagnolistes » sur Jean baptise. Il était pour eux un personnage néfaste. Il avait été envoyé « *par le dieu mauvais avec le baptême d'eau pour entraver la prédication du Christ* ». Mais c'était-là l'opinion commune des cathares, excepté les « Bagnolistes » si l'on en croit notre notice.

Après ce court chapitre concernant les « Bagnolistes, » le texte de la *Divisio* comportait un autre chapitre sur les « Albanistes », mais Charles Moliner, l'éditeur de nos textes, n'a pas pu le lire parce que l'encre avait pâli au point de devenir illisible. C'est bien regrettable. Comme nous l'avons dit, il est possible que ce soit le résumé de la théologie bien particulière développée par Giovanni di Lugio dans son *Liber de duobus principiis* (*Livre des deux principes*). Ce *Liber* avait pour but de prouver que Bien et Mal ne pouvaient découler d'un seul et même principe mais nécessairement de deux principes. Mais ce n'est pas là son innovation. Son innovation, tient au fait qu'il considère que les textes de « l'Ancien Testament » soient tout à fait recevables, si on les lit comme lui les interprète. C'était une innovation, et pas des moindres, parce que comme on l'a vu, les cathares rejetaient en bloc « l'Ancien Testament » .

Après ce chapitre sur les « Albanistes », arrive l'*Abrégé des erreurs des trois sectes*. Ce n'est pas un texte différent de la *Divisio*, mais le résumé de celui-ci, même si l'on y trouve des propositions qui n'ont pas été rapportés par la *Divisio*. Il n'y a pas lieu à commenter cet abrégé. Il reste bien théorique et colle mal à la liberté de penser des cathares. Mais nous voyons bien dans ce classement l'obsession de l'auteur à vouloir étiqueter les cathares selon leurs doctrines. On voit bien aussi que dans la *Divisio*, l'auteur se perd dans le dédale des variantes des doctrines cathares. La liberté théologique des Églises cathares échappe à ses classements. L'auteur est un dogmatique. Il aborde la théologie cathare avec son a priori dogmatique. On comprend donc aussi son arrière



## ANALYSE ET COMMENTAIRE

pensée. En étalant, la division doctrinale des cathares, il veut démontrer non seulement les points qui sont « hérétiques » par rapport à la doctrine catholique, mais aussi la supériorité de l'unité doctrinale de cette dernière. Pour lui, comme pour tous les catholiques, la vraie foi c'est la conformité aux dogmes édictés une fois pour toute par l'Église, la leur. Dogmes que nul n'était autorisé à mettre en doute ou à remettre en cause. Pour les cathares, au contraire, la vraie foi c'est l'unité de la pratique chrétienne. Or, quelles que soient les églises ou écoles, les cathares avaient exactement les mêmes exigences évangéliques. Rien, absolument rien, ne distinguait un cathare d'un autre. Ils avaient les mêmes pratiques, les mêmes rites, observaient les mêmes règles. Ils ne formaient en réalité qu'une seule et même Église.

### LA DÉMONSTRATION :

Un dernier texte a été recopié. L'auteur, inconnu, prétend démontrer « *comment on prouve qu'il n'y a pas de principe du Mal comme le prétendent les hérétiques* ». Il utilise pour cela des arguments de la scolastique. Voyons-les en détail :

*« Aucune privation n'existe indépendamment de son sujet, comme le cas par exemple de la cécité ou de la claudication. Donc, si on pense que le mal existe tout à fait indépendamment, c'est qu'il n'existe pas ».*

Ici, l'auteur explique que la maladie n'existe pas en soi. Elle n'existe que chez le malade et il conclut que le Mal n'existe pas en dehors de l'homme. Autrement dit, le péché est pour lui indissociable de l'homme.

L'auteur ne se rend pas compte que son argument contre l'existence d'un principe du mal est aussi un argument contre l'existence de son Dieu. Réfuter l'un revient à réfuter l'autre. Son argument se retourne comme un sablier. Donc, en inversant la

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

proposition, si la santé, autrement dit Dieu, n'existe pas indépendamment de l'homme, cela revient à dire *in fine* que Dieu n'existe pas. Mais pour répondre à l'argument de l'auteur dirigé contre les cathares, il faut se demander comment la maladie pourrait exister si celle-ci n'existait pas en dehors d'un corps sain. Comment un corps sain pourrait-il devenir malade par lui-même ? Il n'y a pas trente-six solutions. Ou bien le corps sain n'existe pas, puisqu'il possède en lui la potentialité de la maladie ; ou bien la maladie est extérieure au corps sain et c'est elle qui rend malade. Donc, contrairement à ce que veut démontrer notre auteur, cela revient à dire que la maladie, le principe du Mal, existe en soi, soit dans l'homme, soit à l'extérieur de l'homme. En tous cas, la maladie, autrement dit le principe du mal, se manifeste en l'homme et démontre par là son existence. Donc, le principe du mal existe.

*« Aucun manque d'être n'existe en tant qu'être. Ainsi en est-il du mal, donc il n'existe pas ou plutôt il n'est rien par lui-même en tant que tel, si ce n'est existant par la raison dans le sujet ».*

Ici, l'auteur dit que le mal n'a pas d'existence en soi, ce n'est pas un principe, il n'existe que « par la raison du sujet ». Autrement dit, le Mal est le produit de la raison humaine et il n'existe pas en dehors de celle-ci. Mais là encore, l'auteur ne se rend pas compte que son argument se retourne aussi contre son Dieu. Si sa proposition est vraie, son contraire doit l'être aussi. Donc, si le bien existe de même par la raison humaine, c'est que le Dieu de notre auteur n'existe pas en dehors de la production de la raison. Notre auteur n'a manifestement pas compris que ses arguments se retournent comme un sablier. Quand il contredit l'existence d'un principe du mal, il contredit l'existence de son Dieu.

L'argumentation de notre auteur contient toutefois une prémisse fallacieuse, contraire au point de vue des cathares. Les cathares, pour qui le mal était un principe, disaient « *qu'il existe deux seigneurs sans principe et sans fin, un absolument bon et l'autre*

## ANALYSE ET COMMENTAIRE

*absolument mauvais* ». Le mal n'était pas pour eux un néant, le contraire de l'être, mais le contraire du bien. Pour les cathares, le bien et le mal ont pour principe, pour cause si on préfère, Dieu ou le diable. Il y a bien égalité de statut de ces deux « *seigneurs* » mais antagonisme de leur nature. Il n'est nullement écrit dans nos textes que le principe du Mal, le diable, était néant ou absence d'être. Mais même en admettant cette fallacieuse prémisse, si le mal était un non-être, il n'existerait pas du tout, que ce soit par la raison humaine ou pas. Ce qui n'existe pas ne peut exister. Donc, si le mal se manifeste par la raison humaine, c'est donc bien la preuve qu'il existe et que ce n'est pas la raison humaine qui le crée. Comment l'homme pourrait-il créer par sa raison ce qui n'existe pas ? Inventer ce qui n'existe pas est une impossibilité. Il est impossible, par exemple, que la raison puisse inventer une forme géométrique autre que celles connues, puisque cette forme géométrique n'existe pas. La raison ne peut pas la créer parce qu'elle n'existe pas. Il faut donc croire que la raison ne peut créer que ce qui existe. Donc, nécessairement, le principe du mal existe. Ensuite, l'auteur change de style. Il introduit le style interrogatif avec un « *hérétique* » imaginaire. Il cherche par ce moyen stylistique à confondre les « *hérétiques* » par le biais de cet « *hérétique* » que notre auteur prend au piège de ses questions. L'auteur de notre démonstration se donne ici un triomphe facile. Son « *hérétique* » ne répond pas selon le point de vue des cathares eux-mêmes, mais selon le point de vue de l'auteur. Notre auteur lit la théologie des cathares avec les lunettes catholiques. Il n'a manifestement pas pris en compte le point de vue des cathares eux-mêmes, mais il prétend pourtant le réfuter. Quoi qu'il en soit, notre auteur veut prouver qu'« *il ne peut y avoir deux principes* », puisqu'il dit que « *par définition un principe existe avant toute chose* ». Effectivement, si c'est de Dieu que découle bien et mal, il ne peut exister qu'un seul principe. Notre auteur nous explique donc, sans s'en apercevoir, que le mal tient son principe *in fine* de son Dieu. Mais pour les cathares, l'attribution du mal à Dieu était une totale aberration. Pour eux, le mal ne pouvait en aucun cas

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

être attribué à Dieu. Dieu n'est pas le principe, ou la cause si on préfère, du mal. Donc, si le mal n'a pas pour principe Dieu, comme le soutenaient les cathares, c'est que le mal possède son principe ou sa cause en dehors de Dieu. Métaphysiquement, ces deux principes ne peuvent être qu'alors coexistants de toute éternité, nous l'avons vu.

Nous avons vu aussi que le mal, pour les cathares, avait pour origine soit une cause accidentelle, soit une cause extérieure à Dieu, c'est-à-dire le diable. C'est pourquoi l'auteur dit ensuite : *« si l'hérétique prétend que ce principe du mal serait le diable. Je demande seulement si le diable pèche »*. Alors là, il faut bien suivre le développement de l'argumentation parce que notre auteur biaise la pensée cathare à sa pensée catholique. À la question qu'est-ce que le péché, « l'hérétique » répond : *« c'est agir contre une loi »*. Là, notre auteur restitue bien la pensée cathare et catholique à ce sujet. Le péché c'est désobéir à la Loi, mais la Loi de qui ? Pour les catholiques, c'est Dieu qui a donné la Loi, alors que pour les cathares, nous l'avons vu, c'est le diable qui a donné la Loi à Moïse. Contrairement à « l'Ancien Testament », dans l'Évangile il n'y a pas de Loi. Quand Jésus dit par exemple *« Ne jugez pas »* (Luc 6 : 37), il invite à ne plus appliquer la Loi mosaïque, puisque c'est cette Loi qui permet le jugement. L'apôtre Paul dit aussi dans son épître aux Romains que *« la loi est intervenue pour que l'offense abondât »* (5 : 20). La Loi multiplie le péché, elle ne le résorbe pas. Il dit aussi aux chrétiens : *« le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce »* (6 : 14). Être en Christ, être chrétien donc, c'est passer à une tout autre « loi » que celle de la Loi mosaïque, qui est péché et mort : *« Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. En effet, la loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort »* (8 : 2). En effet, l'esprit de la Loi n'est pas la loi de l'Esprit Saint qui donne aussi bien la vie que la liberté, et non la mort et la servitude. C'est pourquoi l'apôtre Paul disait à ceux qui voulaient maintenir la Loi mosaïque : *« Je ne rejette pas la grâce*

## ANALYSE ET COMMENTAIRE

*de Dieu ; car si la justice s'obtient par la loi, Christ est donc mort en vain* » (Galates 2 : 21). On comprend bien que la véritable justice s'obtient par la pratique de la grâce, de la dilection. Enfin, Paul disait aussi cette parole forte à ceux qui retombait dans le travers de la Loi : *« Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la loi ; vous êtes déchus de la grâce »* (Galates 5 : 4).

Nous comprenons donc bien qu'en réalité, du point de vue chrétien, le péché c'est obéir à la Loi mosaïque. Nous insistons sur cet aspect de la prédication paulinienne, puisque notre auteur met en contradiction les cathares avec l'enseignement de Paul : *« l'hérétique dit qu'agir contre la loi n'est pas pécher à l'inverse de ce que dit l'Apôtre : « Là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de faute »<sup>1</sup> »*. En réalité, ce qu'il dit des cathares et ce qu'il dit de Paul ne sont pas des oppositions. Les propos se complètent.

Mais si on revient à l'argumentation de notre auteur, il dit que le diable ne pèche pas s'il désobéit à sa propre Loi, puisque pour les cathares c'est le diable qui a donné la Loi. L'auteur biaise ici la logique cathare. Le diable n'agit pas contre sa Loi, il agit conformément à celle-ci. C'est pourquoi Marcion disait déjà en son temps qu'Adonaï était un dieu juste, il applique la loi. C'est pourquoi d'ailleurs ce n'était pas un dieu bon. La bonté n'est pas ce qui est juste. On l'a vu, dans l'Évangile la bonté ou la grâce est précisément ce qui révoque la justice de la Loi.

Enfin, la démonstration de notre auteur se termine par la conclusion suivante : *« Il est donc clair que le Mal n'est pas un principe, que le diable n'était pas mauvais par nature et qu'il n'est pas un principe, puisqu'il a été créé en tant qu'ange bon par Dieu, qui est principe et créateur de toutes choses visibles et invisibles »*. Il ne dit ici que le point de vue catholique, sans prendre en compte ce que les cathares disaient. Nous l'avons vu, les cathares ont développé des théologies variées pour rendre compte de l'existence du mal, puisqu'ils ne voulaient l'attribuer ni à Dieu ni aux hommes. Pour eux, soit Lucifer a été corrompu par un principe du Mal, extérieur à Dieu : le dragon, le diable ou un mauvais esprit à quatre faces

---

<sup>1</sup> Romains 4 : 15.

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

qui régnait dans le chaos, soit qu'il est devenu mauvais par une cause accidentelle. Ils ne pensaient donc pas tous qu'il existait un principe du Mal, mais tous n'attribuaient ce mal ni à Dieu ni aux hommes. Le dualisme, tant décrié et associé aux cathares, n'était pas le fondement de leur pensée. Ils n'avaient en tous cas pas de point de vue dogmatique sur l'origine du mal. L'essentiel pour eux reposait entre l'opposition du Dieu de « l'Ancien Testament », le diable, avec le Père Saint de l'Évangile. Le fondement de leur pensée était celle que Cerdon et Marcion avaient déjà exprimée. L'Église des cathares était l'Église d'appartenance de ces tout premiers théologiens de l'histoire chrétienne, qui nous renvoie eux-mêmes à l'enseignement de Jésus et à la prédication de l'apôtre Paul.

**PETITE SOMME CONNUES  
CONTRE LES ERREURS  
DES HÉRÉTIQUES**

**SUMMULA CONTRA HERRORES  
NOTATOS HERETICORUM**

**TEXTE ET TRADUCTION**

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

<SUMMULA CONTRA HERRORES NOTATOS  
HERETICORUM>

[f° 345 v°] In nomine Domini nostri Ihesu Xristi, amen.

<sup>1</sup>Ad laudem beate virginis et omnium Sanctorum et sancte romane Ecclesia.

Cum dicatur a Spiritu Sancto prelati et custodibus vinee Domini et Ecclesie per Salomonem in Canticis : Capite nobis vulpes parvulas que demoliuntur vineas, instituto et auxilio ejusdem Spiritus Sancti ad capiendum et confutandum vulpes, hoc est hereticas pravitates Ecclesiam devastantes, primo revelamus hereticorum herrores et stulticias, prout invenire potuimus, quia, ut dicit Boetius, malum non vitatur nisi cognitum ; postea in hoc opusculo supponimus quasdam auctoritates Novi Testamenti improbando capitula heresis illorum et fidem sancte ecclesie catholicae, quam romanam vocamus, credendo et conlaudando, Sanctorum auctoritatibus comprobamus, ut qui in ea sunt firmiter maneant, qui vero ab illa per fraudulencias hereticorum exierunt revertantur, quia hec est fides catholica, quam, nisi quisque fideliter [et] firmiter crediderit, salvus esse non poterit. Haec enim significatur per navem, de qua dicit Paulus in Actibus XXVII : *Nisi in navi manseritis, vos salvi fieri non potestis*. Item significatur per archam Noe, in qua salvati sunt qui in ea fuerunt, ceteris pereuntibus, et sic salvantur in ea fideles. Et hoc innuit Petrus apostolus, II. epistola, capitulo

---

1 En marge : « *Incipit brevis summula contra herrores notatos hereticorum* » .



## TRADUCTION

### <PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES>

Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, amen.

À la louange de la bienheureuse Vierge, de tous les Saints et de la sainte Église romaine.

<sup>1</sup>Comme le dit l'Esprit Saint aux prélats et gardiens de la vigne et de l'Église du Seigneur, par l'intermédiaire de Salomon dans le *Cantique des cantiques* : « *Attrapez-nous les petits renards qui ravagent les vignes* »<sup>2</sup>, tout d'abord, avec l'enseignement et l'aide du même Esprit Saint pour capturer et confondre les renards, qui sont les dépravations hérétiques dévastant l'Église, nous révélons les erreurs et stupidités des hérétiques – dans la mesure où nous avons pu les débusquer – parce que, comme le dit Boèce, « *On ne peut éviter le mal que si on le connaît* » ; ensuite nous nous appuyons dans cet opuscule sur certaines autorités du Nouveau Testament pour réfuter les points capitaux de leurs hérésies, et nous prouvons, par l'autorité des Saints, la foi de la sainte Église catholique – que nous appelons romaine –, par notre croyance et notre louange, afin que ceux qui sont en elle y restent fermement, mais que ceux qui sont éloignés d'elle par les tromperies des hérétiques y reviennent de nouveau, parce que cette foi est la foi catholique<sup>3</sup> sans laquelle personne ne peut être sauvé, si ce n'est celui qui croit fidèlement et fermement en elle. C'est ce qui est signifié par ce navire dont Paul dit dans les *Actes*, au chapitre 27 : « *Si vous ne restez pas dans le navire, vous ne pourrez pas être sauvés* ». C'est ce qui est encore signifié par l'arche de Noé : ceux qui étaient à bord furent sauvés tandis que les autres furent anéantis ; de même les fidèles sont sauvés dans la foi catholique. C'est ce

---

1 En marge : « Ici commence la petite somme contre les erreurs connues des hérétiques ».

2 *Cantiques des cantiques* 2 : 15.

3 C'est-à-dire universelle en latin.

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

innuit Petrus apostolus, II. epistola, capitulo III. f. Item significatur in navi Symonis, in qua ascendit Ihesu, sicut habet Lucas v. Et quia dicit Jacobus : *Qui converti fecerit peccatorem ab herore vie sue, salvabit animam eius a morte*, satis patet quod omnes heretici sunt in morte peccati et ad [damnationem] tendunt eternam. Item beatus Augustinus, de fide catholi[f°346 r°]ca : *Firmissime tene et nullatenus dubites omnem hereticum vel scismaticum cum diabolo et angelis ejus eterni ignis incendio participandum, nisi ante finem vite catholice fuerit incorporatus et reintegratus ecclesie*. Item idem ibi post pauca : *Omni homini qui ecclesie catholice non tenet unitatem, nec baptismus, nec elemosina quantumlibet copiosa, nec mors pro nomine Xristi suscepta, proficere poterit ad salutem*. Item, Extra<sup>1</sup>. de hereticis, dicit Decretalis : *Dubius in fide infidelis est, nec ei omnino credendum est, qui fidem veritatis ignorat*. Item ibi Leo papa : *Qui alios, cum potest, ab errore non revocat, seipsum errare demonstrat*. Proinde, karissimi, ut de vestra et multorum salute letari possitis, tam dubios in fide quam errantes et in errorem mittentes, bonorum operum exemplis, orationibus devotis, piis a<d>monicionibus, et sanctorum auctoritatum testimoniis, prout Spiritus Sanctus vobis largiri dignabitur, ad fidem catholicam dignemini revocare, ad laudem et gloriam domini nostri Ihesu Xristi, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus unus in secula seculorum, amen.

---

1 *Les Décrétales de Grégoire IX* sont connues sous le nom de *Liber extra*, abréviation de *Liber Decretalium extra Decretum Gratiani vagantium*.

## TRADUCTION

qu'indique l'apôtre Pierre dans sa deuxième épître, au chapitre trois. C'est ce qui est aussi signifié par la barque de Simon, dans laquelle monta Jésus, comme on le trouve chez Luc, chapitre cinq. C'est pourquoi Jacques dit : « *Celui qui ramènera un pécheur de son égarement sauvera son âme de la mort* »<sup>1</sup>, et il est évident que les hérétiques sont dans la mort du péché et qu'ils se dirigent vers la damnation éternelle.

Le bienheureux Augustin dit dans *La foi catholique* : « *Tenez pour absolument certain et n'ayez aucun doute que tous les hérétiques ou schismatiques finiront avec le diable et ses anges dans le feu éternel, à moins de revenir et d'être réintégré dans la foi catholique avant la fin de leur vie* ». Et peu après ces mots, il ajoute : « *Pour tout homme qui ne maintient pas l'unité de la foi catholique, ni le baptême, ni les aumônes, même distribuées à profusion, ni le courage d'affronter la mort au nom du Christ ne peuvent être utiles à son salut* »<sup>2</sup>.

De même, il est écrit dans le livre des *Décrétales de Grégoire IX* : « *Un homme doutant de sa foi est un homme sans foi ; il ne faut avoir aucune confiance en qui ignore la Foi de Vérité.* »<sup>3</sup>. Le pape Léon a dit aussi : « *Qui ne détourne pas les autres de l'erreur, alors que c'est en son pouvoir, démontre par là qu'il est lui-même dans l'erreur* »<sup>4</sup>.

Par conséquent, très chers frères, afin que vous puissiez vous réjouir de votre salut et de celui de beaucoup d'autres, grâce aux exemples des bonnes œuvres, aux prières ferventes, aux pieux avertissements et au témoignage des saintes autorités, dans la mesure où l'Esprit Saint vous jugera dignes de vous en combler, jugez bon vous-mêmes de rappeler à la foi catholique aussi bien ceux qui doutent de leur foi que ceux qui sont dans l'erreur et envoient les autres dans l'erreur, pour la louange et la gloire de notre seigneur Jésus-Christ qui vit et règne avec le Père et le Saint Esprit, un seul Dieu, pour les siècles des siècles, Amen.

---

1 *Jacques 5 : 20.*

2 *Consulter Decretalium Gregorii papae IX compilationis Liber V, Capitulum III.*

3 *Ibid. Capitulum I.*

4 *Ibid. Capitulum II.*

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

Ista credencia et divisio hereticorum propalatur fidelibus viris, [f° 346 a] ut sciant impugnare hereses catharorum et perfidorum hominum, qui impugnant ecclesiam sanctam catholicam que romana vocatur.

Heretici sive cathari dicunt et credunt duo esse principia sine principio; unum quorum dicunt esse patrem celestem, deum glorie, aliud dicunt esse diabolum, qui Sathanas et serpens antiquus et mundi princeps in scripturis sanctis appellatur, secundum illud evangelicum: *venit, inquit dominus Ihesus Xristus, princeps mundi huius et in me non habet quicquam*. Hunc, etiam dicunt deum appellari execantem mentes infidelium dominum, juxta illud evangelicum: *Nemo potest duobus dominis servire*. Deum execantem mentes infidelium dicunt illum esse, secundum illud apostoli: *Deus huius seculi execavit mentes infidelium*.

Item, dicunt et credunt substantiam IIII<sup>or</sup> elementorum visibilium, scilicet ignis, aeris, aque et terre sine initio et fine esse.

Item dicunt et credunt, quod ille princeps huius mundi, qui et Sathanas et serpens antiquus dicitur, divisit illa III<sup>or</sup> elementa visibilia, et ea sole et luna et stellis ornavit, ut videremus nostris corporeis oculis.

Item dicunt quod idem mundi princeps diabolus fecit et facit cotidie omnia corpora visibilia ex illis elementis inferioribus constantia tam corporum hominum quam aliarum omnium rerum ex illis elementis constantium, et, ut breviter dicam, dicunt

## TRADUCTION

Voici les croyances et divisions des hérétiques divulguées pour les fidèles, afin que ces derniers sachent combattre les erreurs des cathares et des hommes perfides qui combattent la sainte Église catholique, appelée romaine.

Les hérétiques, ou cathares, disent et croient qu'il existe deux principes sans origine, l'un qu'ils disent être le Père céleste, le Dieu de gloire, l'autre qu'ils disent être le diable. Ils identifient ce dernier dans les Saintes Écritures à Satan, à l'antique serpent<sup>1</sup> et au prince du monde selon ce passage évangélique : « *Le prince de ce monde vient, déclare le Seigneur Jésus-Christ, et en moi il n'a rien* »<sup>2</sup>. Ils disent aussi que ce dieu est appelé « le maître qui aveugle les esprits des infidèles » en se référant à ce passage évangélique : « *Personne ne peut servir deux maîtres* »<sup>3</sup>. Ils disent qu'il est « *le dieu qui aveugle les esprits des infidèles* » en suivant ce que dit l'Apôtre : « *Le dieu de ce monde a aveuglé les esprits des infidèles* »<sup>4</sup>.

De même, ils disent et croient que la substance des quatre éléments visibles, à savoir le feu, l'air, l'eau et la terre, est sans commencement ni fin.

De même, ils disent et croient que le prince de ce monde, qui est identifié à Satan et à l'antique serpent, a divisé ces quatre éléments visibles et qu'il les dota du soleil, de la lune et des étoiles, comme nous les voyons de nos propres yeux.

De même, ils disent que ce diable, prince du monde, fit et continue à faire tous les corps visibles composés de ces éléments inférieurs, aussi bien les corps des hommes que toutes les autres choses composées à partir de ces éléments. En bref, ils disent que

---

1 Certainement le serpent de la Genèse qui provoqua la chute d'Adam et Eve. Les cathares l'identifiaient au dragon de l'Apocalypse qui fit chuter les anges du ciel.

2 *Jean* 14 : 30.

3 *Matthieu* 6 : 24.

4 *II Corinthiens* 4 : 4.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

omnia visibilia ex illis inferioribus elementis constantia facta esse et quotidie fieri et nasci virtute et potestate atque nutu illius mali principis. Adhuc dicunt quod ille malus princeps fecerit seu creavit innumerabiles animas tunc quando dicta elementa divisit et ordinavit vel animavit. Alii illorum dicunt et oppinantur, quod non fecerit vel creavit illas animas, sed sine initio illas semper fuisse putant.

Item docent hunc malum deum, quem in sancta scriptura deum alienum asserunt appellari, secundum illud: *non adorabis deum alienum*, locutum fuisse in Myse, et ei in monte Sinay legem Decalogue dedisse.

Item dicunt totam scripturam Veteris Testamenti, exceptis XVI prophetis et V libris Salomonis et psalmis, quibus se fingunt credere, ab ipso malo et alieno deo condita fuisse.

Item dicunt et credunt illum deum alienum eternaliter puniturum predictas animas pro peccatis que in presenti vita committunt, et hunc deum pereuntium, patrem vero glorie celestis dicunt semper sine initio fuisse, et hunc dicunt principem esse totius boni et omnium rerum permanentium.

Item dicunt IIIor esse elementa alia invisibilia super ista visibilia elementa, quorum substantiam dicunt semper fuisse et illa divisa a deo glorie, patre celesti.

Item dicunt quod pater sanctus, deus glorie, creavit seu fecit

## TRADUCTION

tout ce qui est visible a été fait et composé à partir de ces quatre éléments inférieurs, et que c'est par la puissance, le pouvoir et la volonté de ce prince du mal que tout est fait et naît chaque jour.

Ils disent conséquemment que ce prince mauvais fit ou créa d'innombrables âmes quand il divisa et ordonna, ou anima, lesdits éléments. Mais d'autres parmi eux disent et conjecturent qu'il ne fit pas ou ne créa pas ces âmes, pensant que les âmes existent depuis toujours sans commencement.

De même, ils enseignent que ce dieu mauvais, qu'ils affirment être celui qui est appelé « *dieu étranger* » dans les saintes Écritures d'après ce passage : « *Tu n'adoreras pas de dieu étranger* »<sup>1</sup>, parla à Moïse et lui remit la Loi du Décalogue sur le mont Sinaï.

De même, ils disent que l'ensemble de l'Ancien Testament, excepté les seize prophètes et les cinq Livres de Salomon<sup>2</sup> et des Psaumes, qu'ils feignent croire, a été institué par ce dieu mauvais et étranger.

De même, ils disent et croient que ce dieu étranger punira éternellement les âmes à cause des péchés qu'elles commettent dans leur vie présente. Il est aussi le dieu de ce qui périt. Ils disent en revanche que le Père de gloire céleste a toujours été sans commencement. Ils disent aussi qu'il est le principe de tout bien et de tout ce qui est permanent.

De même, ils disent qu'il existe quatre autres éléments invisibles au-dessus des éléments visibles. Ils disent aussi que leur substance existe depuis toujours et qu'elle fut divisée par le Dieu de gloire, le Père céleste.

De même, ils disent que le Père Saint, le Dieu de gloire, créa ou fit

---

1 *Exode* 20 : 3.

2 La tradition catholique attribue à Salomon les Proverbes, le Cantique des cantiques, l'Ecclésiaste et la Sagesse.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

ex illis elementis multa innumerabilia corpora.

Item dicunt et credunt seu intellegunt, quod idem pater sanctus creavit seu fecit innumerabiles animas, <et illas animas> ab eterno et sine initio fuisse ; quas illis corporibus infudit ille, ut quidam illorum oppinantur ; et quidam illorum oppinantur, quod ille anime <sunt> que vulgo [f° 346 b] angeli apellantur apostate, et de quibus animabus dicunt X<sup>m</sup> dixisse : *Non sum missus ad oves, que perierunt domus Israel.*

Item dicunt et intellegunt eundem patrem sanctum, deum glorie, creasse seu fecisse, secundum quorundam illorum opinionem, innumerabiles spiritus celestes. Alii dicunt illos spiritus sine initio fuisse ; et illos spiritus dicunt celestem patrem et Sanctum dedisse iam dictis animabus ad illarum custodiam et regimen, videlicet unicuique illarum suum spiritum ; non enim, ut dicunt, ille anime tante fortitudinis seu scientie erant quod per se possent in suo statu persistere sine alicuius regimine.

Dicunt etiam et intellegunt, quod princeps huius mundi, diabolus et Satanhas, videns sanctum patrem in tanta et tam magnifica gloria in celis permanere cum sanctis omnibus, invidens ei caute ascendit in celum et ad illam celestem et superiorem curiam, et illic colloquendo cum predictis animabus intellegunt quod sua astutia deceperit illas animas et ad terram et ad caliginosum aerem istum eos duxerit. Et hoc dicunt sensisse Iohannem apostolum et evangelistam cum dixit in Apocalipsi : *Et draco, inquit, traxit tertiam partem stellarum in terram cauda ; tertiam enim partem dicunt esse illas omnes animas quas seduxit, quia sunt tertia pars dictarum trium rerum, scilicet corporum, celestium animarum et spirituum.* Non enim, ut dicunt, illos spiritus decepit, sed tantum animas,



## TRADUCTION

à partir de ces éléments un nombre innombrable de corps.

De même, ils disent et croient, ou pensent, que ce Père Saint créa ou fit d'innombrables âmes, et que ces âmes existent de toute éternité et sans commencement, et qu'il les inséra dans des corps, comme certains d'entre eux le pensent. Certains d'entre eux pensent aussi que ces âmes sont ce que tout le monde appelle « anges apostats » et ils disent que c'est à leur sujet que le Christ a dit « *Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël* »<sup>1</sup>.

De même, ils disent et pensent que le Père saint, le Dieu de gloire, a créé ou fait, selon l'opinion de certains d'entre eux, d'innombrables esprits célestes. D'autres disent que ces esprits existent sans commencement. Ils disent qu'il a attribué ces esprits aux dites âmes pour les garder et gouverner, c'est-à-dire qu'il a assigné à chacune d'entre elles son propre esprit. En effet, à ce qu'ils disent, ces âmes n'étaient pas assez fortes ou savantes pour qu'elles puissent par elles-mêmes demeurer en leur état sans une quelconque gouverne.

Ils disent et pensent aussi que le prince du monde, appelé diable ou Satan, voyant que le Père saint demeurerait au ciel dans une si grande et si magnifique gloire, avec tous les saints, fut pris de jalousie envers lui. Il monta alors au ciel, jusqu'à cette cour céleste et supérieure, en prenant des précautions. Ils pensent aussi que là, en parlant avec ces âmes, il les ravit par sa ruse et les conduisit sur notre terre et dans notre air ténébreux. Ils disent que l'apôtre et évangéliste Jean l'avait compris quand il a dit : « *et le dragon, dit-il, précipita la tierce partie des étoiles sur la terre avec sa queue* »<sup>2</sup>. En effet, il disent que cette tierce partie correspond à toute les âmes que le diable avait séduites, parce que ces étoiles sont la tierce partie des trois choses que nous avons dites, c'est-à-dire des corps, des âmes célestes et des esprits. Ce n'est donc pas, à ce qu'ils disent, les esprits qu'il abusa mais seulement les âmes.

---

1 *Matthieu* 15 : 24.

2 *Apocalypse* 12 : 4.

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

nec corpora illarum duxit deorsum, sed ibi persisterunt, et illa sunt ossa arida de quibus Scriptura loquitur in Ecechielle propheta.

Item dicunt et intelligunt, quod ille malus princeps de tanta deceptione animarum, quam fecerat in celis, nimium exaltatus adhuc presumpsit cum suis exercitibus magna vi adscendere, et ibi cum Michael archangelo et angelis eius prelium magnum commisit pugnando cum suis adversus Michael archangelum et angelos eius, et quia optinere non potuit, dicunt illum draconem malum principem et diabolum deiectum fuisse in terra ; que omnia probare nituntur per illa verba Apocalipsis que dicunt : *Factum est prelium magnum in celo ; Michael et angeli ejus preliabantur cum dracone, et draco pugnabat cum <angelis suis>*. Et hec omnia dicunt et intellegunt contigisse ante hominis procreationem.

Item Intellegunt et dicunt illum malum principem diabolum magno furore motum, quum non optinerat istas animas, quas in sua astutia deceperat, humanis corporibus quasi in carcere inclusisse et cotidie includere, secundum quod in epistola beati Petri apostoli legitur : *In quo, inquit, et hiis qui in carcere erant Spiritus veniens predicavit ; et [...] <sup>1</sup> : educ de carcere animam meam, et confitebor nomini tuo.*

Item intellegunt et dicunt, quod pater sanctus celestis glorie, videns et cognoscens tam <magnum> a malo principe <numerum> animarum celestium percussum et deceptum, misit filium suum karissimum dominum nostrum Ihesum de celo ad terras,

---

1 Mots manquants. Molinier n'a pas pu les lire.

## TRADUCTION

Il ne fit pas descendre non plus leurs corps. Ils restèrent sur place. Ces corps sont les « *os desséchés* » dont parle le prophète Ézéchiël dans l'Écriture<sup>1</sup>.

De même, ils disent et pensent que ce mauvais prince s'enorgueillit tant d'avoir réussi à tromper les âmes au ciel, qu'il entreprit d'y monter en force avec ses armées. Là, il engagea une grande bataille avec l'archange Michel et ses anges, mais comme il ne put avoir le dessus, ils disent que ce dragon, qui est le mauvais prince ou le diable, fut précipité du haut du ciel sur la terre. Pour prouver tout leur raisonnement, ils s'appuient sur ces paroles de l'Apocalypse qui disent : « *Il y eut une grande bataille dans le ciel : Michel et ses anges livraient bataille au dragon, et le dragon combattait avec ses anges* »<sup>2</sup>. Ils disent et pensent aussi que tout cela eut lieu avant la création de l'homme.

De même, ils pensent et disent que le diable, le prince mauvais, emporté par une grande colère parce qu'il n'avait pu maîtriser ces âmes qu'il avait ravies par sa ruse, enferma ces âmes dans des corps humains en guise de prisons et continue à le faire chaque jour, selon ce qui est écrit dans l'épître du bienheureux apôtre Pierre : « *C'est là, dit-il, que l'Esprit est allé prêcher à ceux qui étaient en prison* »<sup>3</sup>. <Ils s'appuient> aussi <sur ce passage des Psaumes> : « *tire mon âme de la prison et je confesserai ton nom* »<sup>4</sup>.

De même, ils pensent et disent que le Père Saint du ciel de gloire, voyant et comprenant qu'un nombre considérable d'âmes célestes avaient été maltraitées et ravies par le mauvais prince, envoya son fils bien aimé, notre Seigneur Jésus, du ciel jusqu'à notre terre

---

1 Voir Ézéchiël 37 : 4.

2 Apocalypse 12 : 7.

3 La citation n'est pas conforme au texte de la Vulgate : « *in quo et his, qui in carcere erant, spiritibus veniens predicavit* » (dans lequel aussi il est allé prêcher aux esprits en prison).

4 Psaumes 141 : 8. La citation n'est pas rigoureusement conforme au texte de la Vulgate mais le sens est le même.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

et caliginosum aerem istum in beate Marie virginis uterum ad redemptionem istarum animarum a diabolo deceptarum.

Item intellegunt, quod Xristus fuit de illis animabus, et quod habuit celeste corpus ex superioribus elementis conditum a patre [f° 346 c] sancto habens spiritum ad regimen et custodiam sue anime; quem spiritum dicunt et intelligunt processisse et genitum a patre suo fore de substantia patris; de quo spiritu dicunt Evangeliste: *Inclinato capite misit spiritum*; de anima dominus idem dixit: *Tristis est anima mea usque mortem*; de corpore habetur in illis quia deponitur de cruce: *posuerunt illud in monumento*, et in propheta: *Corpus aptasti mihi*.

Item intellegunt, quod Xristus fuit de illis animabus, et quod habuit celeste corpus ex superioribus elementis conditum a patre [f° 346 c] sancto habens spiritum ad regimen et custodiam sue anime; quem spiritum dicunt et intelligunt processisse et genitum a patre suo fore de substantia patris; de quo spiritu dicunt Evangeliste: *Inclinato capite misit spiritum*; de anima dominus idem dixit: *Tristis est anima mea usque mortem*; de corpore habetur in illis quia deponitur de cruce: *posuerunt illud in monumento*, et in propheta: *Corpus aptasti mihi*.

Dicunt etiam et confitentur Xristum in illo corpore resuscitasse a mortuis, quia spiritus et anima eius post tres dies ad istud corpus sunt reversi, et eodem corpore multis vicibus, ut <in> Evangeliiis legitur, discipulis et apostolis apparuisse et ab illis visum fuisse per XL dies; et quadragesimo die eundem dominum credunt ad celum coram apostolis et illis videntibus adscendisse in eodem corpore in quo descendit, quia *qui descendit ad inferiores partes terre<sup>1</sup>* et *nemo ascendit in celum nisi qui de celo descendit*.

Et ipsum dominum dicunt ad dexteram patris sancti et celestis glorie sedere in magno triumpho, quia vicerat

---

1 *Éphésiens* 3 : 9.

## TRADUCTION

et air ténébreux, dans le sein de la bienheureuse vierge Marie, pour la rédemption de ces âmes ravies par le diable.

De même, ils pensent que le Christ était une de ces âmes et qu'il avait un corps céleste, que le Père Saint avait composé à partir d'éléments supérieurs, doté d'un esprit pour la gouverner et la garder de son âme. Ils disent et pensent que cet esprit provient et a été généré par son Père, à partir de la substance du Père. C'est de cet esprit que parlent les évangélistes : « *Après avoir incliné la tête, il rendit l'esprit* »<sup>1</sup>. Sur l'âme du Seigneur, le même évangéliste dit : « *Mon âme est triste à en mourir* »<sup>2</sup>. Sur le corps, nous en avons le témoignage dans les évangiles parce qu'il est écrit qu'ils retirèrent ce corps de la croix et qu'*ils le déposèrent dans le tombeau* »<sup>3</sup>. On trouve aussi dans les Prophètes : « *tu m'as formé un corps* »<sup>4</sup>.

Ils disent et confessent aussi que Christ a ressuscité de la mort dans ce corps, parce que son esprit et son âme sont revenues dans ce corps trois jours après. C'est dans ce corps qu'il apparut plusieurs fois à ses disciples et apôtres, comme on le lit dans les évangiles. Il s'est aussi montré à eux pendant quarante jours. Le quarantième jour, ils croient que le Seigneur est monté au ciel, en la présence et sous le regard des apôtres, dans le même corps que celui dans lequel il était descendu, parce qu'il est écrit : « *il est celui qui descendit dans les parties inférieures de la terre* »<sup>5</sup> et « *personne n'est monté au ciel, si ce n'est celui qui est descendu du ciel* »<sup>6</sup>.

Ils disent aussi que le Seigneur siège, en grand triomphe, à la droite du Père Saint, céleste et glorieux, parce qu'il a vaincu le

---

1 Jean 19 : 30.

2 Il s'agit en fait d'une citation de Matthieu 26:38 ou de Marc 14 : 34.

3 Citation approximative de Matthieu 27 : 60, de Marc 15 : 46 ou encore de Luc 23 : 53.

4 Il s'agit en fait d'une citation tirée de l'Épître aux Hébreux 10 : 5.

5 Citation non identifiée.

6 Jean 3 :13.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

eum qui mortis habebat imperium et diabolum, illumque dominum Ihesum inde ad iudicandum in eodem corpore venturum tam vivos quam mortuos non dubitant ; in quo die illas Ihesus Xristus suas animas a diabolo deceptas, ut diximus, vocabit ad regnum, et tunc accipient coronam iustitie quam amiserant in illa deceptione, de qua dicit apostolus : Coronam iustitie quam reddet mihi Dominus in illa die.

Item dicunt, quod quelibet anima tunc recipiet suum proprium corpus, quod in celo dereliquerunt quando decepte fuerunt, quia, *ubicunque fuerit corpus, illic congregabuntur et aquile* ; quorum corporum receptionem dicunt et credunt debere esse mortuorum resurrectionem, de qua dixit apostolus : *Omnes quidem resurgemus, sed non immutabimur* ; et Iob ait : *In carne mea videbo Dominum meum* ; mea dicit non in aliena, quia in carne celesti que illarum, ut dicunt, fuit.

Item dicunt, quod dicte anime celestes a demone decepte, in hac presenti vita in corporibus humanis incluse, penitentiam agunt tam de peccatis transgressionis in celo quam <de> actualibus in presenti vita pro illis commissis ; quam penitentiam illas incipere asserunt, cum illorum fidei <qui> manuum eorum impositionem, quam Xristi baptismum esse credunt, accipiunt. Et in illa manuum impositione dicunt illam animam suum proprium spiritum ad sui regimen et custodiam recipere quem in celo dereliquit, cum diabolo consensit et

## TRADUCTION

diable, celui qui avait l'empire de la mort. Ils ne remettent pas en question le fait que le Seigneur Jésus viendra de là, avec ce même corps, pour juger les vivants et les morts. Ce jour-là, Jésus-Christ appellera ces âmes, qui avaient été ravies par le diable, à venir dans son royaume, comme nous l'avons dit, et alors ces âmes recevront la couronne de justice qu'elles avaient perdue quand elles furent ravies. C'est pourquoi l'Apôtre dit : « *Ce jour-là, le Seigneur me rendra la couronne de justice* »<sup>1</sup>.

De même, ils disent que toutes les âmes réintégreront leur propre corps qu'elles avaient quitté quand elles furent ravies, parce que « *où que soit le corps, là se rassembleront aussi les aigles* »<sup>2</sup>. Ils disent et croient aussi que leur réintégration dans leurs corps est la résurrection des morts, et que c'est pour cela que l'Apôtre dit : « *Nous ressusciterons tous, certes, mais nous ne serons pas transformés* »<sup>3</sup>. Job déclare aussi : « *Je verrai le Seigneur dans ma chair* »<sup>4</sup> et Job dit bien « *dans ma chair* » et non dans une autre chair, parce qu'il sera dans la chair céleste qui fut, à ce qu'ils disent, celle des âmes.

De même, ils disent que les âmes célestes furent ravies par le démon et quelles furent enfermées ici-bas dans des corps humains où elles font pénitence, tant pour les péchés de transgressions qu'elles ont commis au ciel que pour ceux qu'elles commettent dans leur vie présente. Ils affirment que ces âmes commencent cette pénitence avec ceux de leur foi qui reçoivent l'imposition des mains. Ils croient aussi que cette imposition des mains est le baptême du Christ. Ils disent aussi que lors de cette imposition des mains, l'âme reçoit, pour sa gouverne et sa garde, son propre esprit qu'elle avait laissé au ciel lorsqu'elle consentit au diable et

---

1 *II Timothée* 3 : 8.

2 *Matthieu* 24 : 28 ou *Luc* 17 : 37.

3 *I Corinthiens* 15 : 51. Le texte de la Vulgate dit : « *omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur* » (Nous ressusciterons tous, certes, mais tous ne seront pas transformés).

4 *Job* 19 : 26.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

ab eo decepta fuit. Quem spiritum dicunt et appellant Spiritum Sanctum et firmum, quia in illa deceptione firmus perstitit, nec in hac presenti vita, dum animam suam regit et custodit, a diabolo decepti potest.

Item dicunt beatam Mariam Virginem fuisse de superioribus animabus, habens corpus celeste et animam et spiritum ad illius anime regimen et custodiam, ut de illis animabus diximus.

Item dicunt et credunt, quod nihil sumpsit Kristus de virgine nec de ea aliud traxit quam ibi portavit ; unde matri dixit : *Quid mihi et tibi est, mulier ?* Etiam ac si dixisset : *Quid de tuo sumpsi ?* Nichil. Cuius Virginis corpus ut diximus celeste, ex elementis [f° 346 D] compositum superioribus, conditum a patre sancto ut alia celestia corpora credunt. De cuius Virginis corpore, post menses novem, dicunt Kristum exisse et de ea natum mirabiliter, ut pater sanctus voluit, sicut in Evangelio legimus. Et illud corpus Christi et Virginis palpabile et visibile fuisse non negant sed satis confitentur, sed hoc propter virtutem Patris celestis dicunt contactus esse.

Dicunt etiam quod Pater Kristo filio suo omnem potestatem dedit in celo et in terro pro victoria quam fecit de principe malo, secundum illud : *Data est mihi omnis potestas in celo et in terra.*

Item dicunt, quod Kristus in suo corpore sit passus, crucifixus et mortuus.



## TRADUCTION

fut ravie par lui. Ils considèrent et disent que cet esprit est l'Esprit Saint, et qu'il est ferme parce qu'il est resté ferme quand les âmes succombèrent à la tromperie du diable, et aussi parce qu'il ne peut succomber au diable, même ici-bas, tant qu'il gouverne et garde l'âme.

De même, ils disent que la bienheureuse Vierge Marie était au nombre des âmes supérieures, possédant un corps céleste, une âme et un esprit pour la gouverner et la garder de son âme, comme nous l'avons dit au sujet des autres âmes.

De même, ils disent et croient que le Christ n'a rien pris de la Vierge et qu'il n'a rien tiré d'elle. Il n'a été que porté par elle. C'est pourquoi il déclara à sa mère : « *Femme, qui y-a-t-il entre moi et toi ?* »<sup>1</sup>. C'est comme s'il disait : « *Qu'ai-je pris de toi ? Rien* ». Ils croient en effet que le corps de la vierge est, comme nous l'avons dit, céleste et composé d'éléments supérieurs comme tous les autres corps célestes que le Père Saint a formés. Ils disent que le Christ sortit de ce corps neuf mois plus tard et qu'il est né de la vierge d'une manière surnaturelle, conformément à la volonté du Père Saint, comme nous le lisons dans les évangiles<sup>2</sup>. Ils ne nient pas que le corps du Christ et de la Vierge étaient visibles et tangibles, ils le confessent au contraire suffisamment, mais ils disent que c'est par la puissance du Père céleste qu'ils pouvaient être touchés.

Ils disent aussi que le Père a donné tout pouvoir à son fils dans le ciel et sur la terre pour la victoire qu'il fit sur le mauvais prince, selon ce passage : « *tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre* »<sup>3</sup>.

De même, ils disent que le Christ aurait souffert, aurait été crucifié et serait mort.<sup>4</sup>

---

1 *Jean 2 : 4.*

2 *Cf. Luc 1 : 31.*

3 *Matthieu 28 :18.*

4 Ce subjonctif ne nous semble pas être celui des cathares, mais celui de l'auteur puisqu'il vient de rapporter que le Christ possédait un corps céleste et non terrestre. L'auteur met en doute le fait que dans ces conditions le

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

Item faciunt distinctionem inter Spiritum Sanctum et Spiritum Paraclitum et Spiritum principalem. Scilicet sanctum et firmum, ut diximus, apellant unumquemque illorum Spiritum, quos superius diximus fuisse datos animabus seductis seu deceptis ad illarum custodiam et regimen in presenti vita ; quos ideo sanctos apellant, quia firmi perstiterunt nec decepti fuerunt.

Spiritum Paraclitum et consolatorem dicunt illum quem unaqueque anima recepit, cum in Xristo secundum illorum morem consolationem sumit. Une et multos Spiritus Paraclitos et consolatores esse putant, et illos quidam illorum a Deo factos seu creatos oppinantur, alii eorum semper fuisse affirmant. De quo Spiritu dicunt Xristum dixisse : *Spiritum Paraclitum dabo uobis*, etc. Spiritum principalem dicunt illum esse quem nos Spiritum Sanctum appellamus ; sed psalmus illum dixit principalem, nam inquit : *Spiritum principali confirma me* ; sed et ipsi illum Spiritum Sanctum Spiritum appellant, cum dicunt : *Adoremus Patrem et Filium et Spiritum Sanctum*. Et hunc Spiritum principalem omnibus aliis Spiritibus celestibus majorem dignitate et excellentiorem autumant, illumque tante dignitatis <et> ineffabilis pulcritudinis esse dicunt quod angeli omnes in eum prospicere semper desiderant, secundum illud Petri apostoli : *In quem, inquit, angeli desiderant prospicere*.

Item dicunt Patrem majorem esse filio, unde Christus inquit : *Pater maior me est*.

---

Christ ait pu souffrir ou même mourir sur la croix. Mais pour les cathares, il n'y a pas de contradiction. Le Christ a souffert, a été crucifié et a été mort, mais d'une souffrance et d'une mort aussi apparente et surnaturelle que le fut sa propre naissance du sein de la Vierge.

## TRADUCTION

De même, ils font la distinction entre l'Esprit Saint, l'Esprit Paraclet<sup>1</sup> et l'Esprit Principal.

<En ce qui concerne l'Esprit Saint> : Ils appellent saint et ferme, comme nous l'avons dit, chacun de ces Esprits dont nous avons dit plus haut qu'ils furent donnés aux âmes séduites et ravies pour leur garde et leur gouverne ici-bas. C'est pourquoi ils appellent ces Esprit, Saints, parce qu'ils sont restés fermes et parce qu'ils ne furent pas ravis.

<En ce qui concerne> l'Esprit Paraclet : Ils disent que chaque âme reçoit cet Esprit Paraclet ou Consolateur lorsqu'elle reçoit la Consolation au nom du Christ, selon leur usage. Ils supposent donc qu'il existe une multitude d'Esprits Paraclets ou Consolateurs. Certains d'entre eux pensent aussi qu'ils furent faits ou créés par Dieu, tandis que d'autres disent qu'ils existent depuis toujours. Il disent que c'est de cet Esprit que parle le Christ ici : « *Je vous donne l'Esprit Paraclet* »<sup>2</sup>.

<En ce qui concerne> l'Esprit Principal : Ils disent qu'il est celui que nous appelons Saint-Esprit, et que c'est le Psalmiste qui le nomme Principal parce qu'il dit : « *affermis en moi l'Esprit Principal* »<sup>3</sup>. Mais eux aussi appellent cet Esprit, Saint-Esprit, lorsqu'ils disent : « *Adorons le Père, le Fils et le Saint-Esprit* ». Ils considèrent aussi que cet Esprit Principal est plus estimable, vénérable et remarquable que les autres Esprits célestes.

Ils disent aussi qu'il est d'une très grande dignité et d'une ineffable beauté, parce que tous les autres anges désirent toujours plonger leur regard en lui, comme le dit l'apôtre Pierre : « *Les anges désirent plonger leur regard en lui* »<sup>4</sup>.

De même, ils disent que le Père est plus grand que le Fils, c'est pourquoi le Christ a dit : « *Le Père est plus grand que moi* »<sup>5</sup>.

---

1 Terme grec traduit par consolateur en latin.

2 *Jean 14* : 16. Le texte de la Vulgate est : « *Alium Paracletum dabit vobis* » (Je vous donnerai un autre Consolateur).

3 *Psaumes 51* : 14.

4 *1 Pierre 1* : 12.

5 *Jean 14* : 28.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

Spiritum principalem maiorem Patre esse affirmant, quia ei a filio mittitur sicut ait : *Alium Paraclitum dabo vobis* ; et alibi : *De meo accipiet*.

Item non credunt Filium esse Deum nec Spiritum Sanctum sive principalem ; sed Patrem credunt aliud in substantia a filie et Spiritu Sancto, et Filium aliud ab utroque, et solum Patrem Deum esse putant. Quod vero in Evangelistis legimus Dominum Ihesum Xristum mortuos suscitasse, cecos illuminasse, claudios et infirmos curasse secundum carnem, dicunt in rei veritate non ita fuisse, sed sic coram oculis hominum apparuisse, et quidquid legitur Xristum fecisse carnaliter exterius totum dicunt fantasticum fuisse, quia rei veritas non mutatur, <et> non ita se habebat in <eo> illis virtutibus, ut exterius videbatur ab hominibus. Unde dicunt eum ad modum illusorum quasi de ovo sub capello lusisse et jocasse. Illud vero [f° 347 A] prophetum [...] <sup>1</sup> etc.,

---

1 Toute une citation que Molinier n'a pas pu lire.

## TRADUCTION

Ils affirment que l'Esprit Principal est plus grand que le Père, parce que c'est lui qui est envoyé par le Fils, comme il le déclare : « *Je vous donne un autre Consolateur* »<sup>1</sup> ;<sup>2</sup> et ailleurs : « *il le recevra de moi* »<sup>3,4</sup>

De même, ils croient que le Fils n'est pas Dieu, ni le Saint-Esprit ou Esprit principal. Ils croient au contraire que le Père est différent en nature du Fils et du Saint-Esprit, et le Fils différent en nature du Père et du Saint-Esprit. Ils pensent que seul le Père est Dieu. Et sur le fait que nous lisons dans les évangiles que le Seigneur Jésus-Christ a ressuscité les morts, a rendu la vue aux aveugles, a guéri les boiteux et les infirmes selon la chair, ils disent que cela ne s'est pas passé ainsi en réalité, c'est juste ce que les hommes ont cru voir. D'autre part, ce qu'on lit sur tout ce que le Christ a fait selon la chair, d'un point de vue extérieur, ils disent que c'était complètement irréel parce qu'en vérité rien n'a été changé, et non parce qu'il aurait eu en lui la faculté d'opérer ces prodiges, comme les hommes le croyaient de leur point de vue extérieur. Ils disent donc de lui qu'il a joué et jonglé comme un prestidigitateur qui tire un lapin<sup>5</sup> d'un chapeau. Mais cela le prophète [...]<sup>6</sup> etc..

---

1 *Jean 14 : 16.*

2 Le propos entre en contradiction avec ce que l'auteur dit précédemment, à savoir que l'Esprit paraclét ou consolateur est différent de l'Esprit principal. Or, ici l'Esprit principal est associé à l'Esprit paraclét ou consolateur.

3 *Jean 16 : 15.*

4 Le propos général mérite d'être éclairé parce que les termes employés ou cités portent à confusion. Ils ne rendent pas immédiatement intelligible la logique du propos. Si le Père a envoyé le Fils, ce n'est toutefois pas le Père qui est annoncé par le Fils, mais le Saint-Esprit, que les cathares associent ici à ce qu'ils appellent Esprit Principal. Par conséquent, l'Esprit Principal est supérieur au Père, sinon ce serait le Père que Jésus aurait annoncé.

5 Littéralement un œuf. Les *joculator*, les jongleurs, faisait apparaître sous leur chapeau, un œuf, une noix ou un escargot et pas encore de lapins ou de colombes.

6 Il manque ici une citation qui est totalement illisible dans le manuscrit.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

dicunt et credunt ante istarum casum a David celesti dicunt fuisse prophetando de casu illarum, quas sub nomine celorum accipiunt, et alias prophetias a quolibet propheta dictas de casu et reparatione illarum simili modo ante earum credunt casum fuisse predictas in celis.

Item in ecclesia sua, quam dicunt ecclesiam Dei esse, episcopum, filium maiorem, filium minorem, diaconum et presbiterum et <eorum> filiolum, <scilicet> xristianos et credentes <habent> ; VII ordines ecclesie hii sunt.

Hec omnia illi credunt et intellegunt, <sicut> comprehendi et intellexi ex verbis que dixit Iohnnes de Pergamo, ecclesie predicator et doctor, qui et mihi dixit quod iam XL anni <sunt> catharus ex quo erat, et ex verbis Iohannis de Cucullio, qui similiter fuit predicator illorum et doctor, ut mihi iam dixit, per annos XXV.

## TRADUCTION

Ils disent et croient qu'avant leur chute, le David céleste<sup>1</sup> l'a annoncé en prophétisant la chute de ces âmes qu'ils disent venir des cieux, et qu'un autre prophète a annoncé des prophéties sur leur chute et leur restauration, de la même façon. Ils croient donc que leur chute a été prédite dans les cieux.

De même, dans leur Église, qu'ils disent être l'Église de Dieu, il existe les fonctions d'évêque, de fils majeur, de fils mineur, de diacre, d'ancien et de leurs petits-fils, c'est-à-dire les chrétiens et les croyants. Ce sont les sept catégories de leur Église.

Voilà tout ce que ces gens-là croient et pensent, comme je l'ai saisi et compris d'après les propos que m'a tenus Giovanni di Bergamo, docteur et prédicateur de leur Église, lequel m'a dit aussi que quarante années s'étaient écoulées depuis qu'il avait été cathare, et d'après les propos de Giovanni di Cucullio, qui a été lui aussi un de leurs prédicateurs et docteurs, comme il me l'a dit, pendant vingt-cinq années.

---

1 Certains cathares disaient en effet que « l'Ancien Testament » rapportait des faits qui s'étaient déroulés dans le ciel. C'est pourquoi il est question ici du David céleste.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

**DIVISIO QUORUMDAM HERETICORUM**

**HERETICI DE DRUGUCIA**

Heretici qui habent *errorem suum de Drugucia, qui et dicuntur Albigenses, dicunt et<sup>1</sup> credunt et predicant et pro rato habent dominos duos esse sine principio et sine fine, unum penitus bonum et alium penitus malum ; et dicunt quod unusquisque creavit angelos, bonus bonos et malus malos.*

Et dicunt quod bonus deus omnipotens est in celesti patria, et malus dominatur in hac tota mundiali machina.

Et dicunt duas esse naturas, unam bonam, incorporalium, celestium, supernorum, a Deo omnipotente creatam, alteram malam, animalium, corporalium, terrestrium, a malo deo creatam.

Et dicunt quod lucifer est filium dei tenebrarum, quia dicitur in Iohanne, IX : *Vos ex patre diabolo estis, etc. ; II : Mendax est et pater eius, scilicet lucifer, ut exponendum est, et mendatii.*

Et dicunt quod Lucifer ascendit ex hoc suo regno in celum superius, pro eo quod dicitur in Ysaya : *Ascendam in celum, etc., et tunc transfiguratus est in angelum lucis, <et>, angelis admirantibus formam eius et intercedentibus pro eo ad bonum deum, susceptus est in celum et ibi villicus angelorum effectus est, unde lucas XV : Homo quidam erat dives, qui habebat*

---

1 Une autre copie de ce chapitre, donné en annexe dans l'ouvrage de Molinier, comporte la proposition suivante à la place des mots en italique « *ordinem suum de Dugrutia, Marchisius scilicet de Soratio, episcopus illorum de Seneano, et Amigo, filius eius major, praelati unius partis hereticorum* ».



## LES DIVERGENCES DES HÉRÉTIQUES

### LES HÉRÉTIQUES DE DRAGOVITSA :

Les hérétiques qui tiennent *leurs erreurs de Dragovitsa, que l'on appelle aussi Albanistes<sup>1</sup>, disent<sup>2</sup>*, croient, prêchent et tiennent pour certain qu'il existe deux seigneurs sans principe et sans fin, un absolument bon et l'autre absolument mauvais. ils disent aussi que chacun créa ses anges, le bon, des bons, et le mauvais, des mauvais.

Ils disent aussi que le Dieu bon omnipotent est dans la patrie céleste, et que le mauvais <dieu> domine toute la création terrestre.

Ils disent aussi qu'il existe deux natures, une bonne, incorporelle, divine et céleste, créée par le Dieu tout puissant, et l'autre mauvaise, corporelle, animale et terrestre, créée par le dieu mauvais.

Ils disent aussi que Lucifer est le fils du dieu des ténèbres, parce qu'il est écrit dans Jean : « *Vous avez pour père le diable et [...] il est menteur et père de lui* »<sup>3</sup>, <c'est-à-dire <que le diable est le père> de Lucifer, comme il faut l'expliquer, et du mensonge.

Ils disent aussi que Lucifer monta depuis son règne ici-bas au ciel supérieur, parce qu'il est écrit dans Isaïe : « *Je monterai au ciel, etc.* »<sup>4</sup>, et alors il fut transformé en ange de lumière. Admirant sa beauté, les anges intercédèrent auprès du Dieu bon en sa faveur. Il fut accepté dans le ciel et il y fut établi intendant des anges. C'est pourquoi on trouve dans Luc : « *Il était un homme riche qui avait un*

1 Albigeois dans le texte. Le copiste à manifestement confondu Albanenses avec Albigenses. Nous avons donc corrigé en conséquence. Les Albanistes étaient l'une des trois principales écoles cathares italiennes.

2 Une autre version de ce passage en italique est : « leur ordre de Dragovitsa, à savoir Marchisio de Soragno, leur évêque de Desenzano, et Amigo, son fils majeur, prélat d'une partie des hérétiques ».

3 Jean 8 : 44.

4 Isaïe 14 : 13.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

*villicum*, etc. ; et in tali villicatione seduxit angelos, et tunc factum est prelium, quod dicitur in apocalypsi XII ; et proiectus est draco magnus et serpens antiquus cum angelis seductis, unde, supra XII : *Cauda eius trahebat terciam partem stellarum celi*. Et illi angeli constabant ex tribus, scilicet ex anima et corpore et spiritu ; et corpora remanserunt in celo occisa, que dicuntur ossa arida in Ezechiele et ab apostolo corpora celestia, ad Cor. I, XV ; et spiritus remanserunt ibi ; anime uero rapte sunt ab illo Lucifero, et in hoc mundo incorporantur.

Et dicunt, quod Christus, filius Dei, pro hiis solis animabus descendit, secundum quod dicitur : *Filius hominis non venit animas perdere, sed salvare* et in Mat. : *Non sum missus nisi ad oves que perierunt domus Isarël*, et item : *Venit Filius hominis salvare quod perierat* et ovem c<entensimam> reduxit.

<sup>1</sup>Alii istorum de predicto prelio dicunt quedam : quod Lucifer non transfiguratus est in angelum lucis, nec ibi factus est villicus, nec boni angelii intercesserunt pro eo ; sed dicunt quod accepit malitium et societatem malorum spirituum et vi ascendit, et sic factum est prelium de quo in Apocalypsi : et pro isto frequentant hunc psalmum : *Deus, uenerunt gentes in hereditatem tuam*.

---

1 En marge : « *Item divisio quorundam hereticorum* ».

## TRADUCTION

*Intendant, etc.* »<sup>1</sup>. Il séduisit les anges pendant qu'il exerçait sa fonction d'intendant et c'est alors qu'eut lieu la bataille dont il est question dans l'Apocalypse : « *Il fut jeté le dragon, l'antique serpent* »<sup>2</sup>. <Et il le fut> avec les anges qu'il avait séduits, c'est pourquoi il est écrit dans l'Apocalypse : « *Sa queue précipita la tierce partie des étoiles du ciel* »<sup>3</sup>. Ces anges étaient constitués de trois parties : de l'âme, du corps et de l'esprit. Les corps restèrent au ciel en état de mort. Ils sont dits « *os desséchés* »<sup>4</sup> dans Ézéchiël et sont appelés « *corps célestes* »<sup>5</sup> par l'apôtre. Les esprits restèrent également au ciel, mais les âmes furent ravies par ce Lucifer et sont incorporées dans ce monde.

Ils disent aussi que Christ, le Fils de Dieu, descendit pour ces âmes seulement, conformément à ce qui est écrit : « *Le fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les âmes mais pour les sauver* »<sup>6</sup>. Il est écrit également dans Matthieu : « *Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël* »<sup>7</sup>. De même : « *Le Fils de l'homme est venu sauver ce qui était perdu* »<sup>8</sup> et il ramena une brebis sur cent<sup>9</sup>.

<sup>10</sup>Mais certains d'entre eux disent qu'avant cette bataille, Lucifer ne s'était pas transfiguré en ange de lumière, ni qu'il avait été institué intendant, ni que les bons anges avaient intercédé pour lui. Ils disent qu'il prit la malice des esprits malins et qu'ils rejoignit leur société. Il monta <alors au ciel> en force. C'est ainsi qu'eut lieu la bataille dont parle l'Apocalypse. Au sujet de cette bataille, ils citent souvent ce psaume : « *Dieu, les païens sont venus dans ton héritage* »<sup>11</sup>.

---

1 Luc 16 : 1.

2 Apocalypse 12 : 9.

3 Apocalypse 12 : 4.

4 Ézéchiël 37 : 4.

5 I Corinthiens 15 : 40.

6 Luc 9 : 56.

7 Matthieu 15 : 24.

8 Matthieu 18 : 11.

9 C.f. Matthieu 18 : 12 - 14.

10 En marge : « De même, divergence de certains hérétiques ».

11 Psaume 79 : 1.

## PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES

Et dicunt quod adhuc sunt in celo vestes et corone et sedes quas ami[f° 347 B]serunt, et iterum debent eas accipere ; unde Apostolus : *De reliquo reposita est mihi corona iustitie, etc, usque ad eventum eius.*

Et dicunt quod sententia iudicii iam data est pro eo quod dicitur : *Princeps huius mundi eiicietur foras.*

Et dicunt quod corpora humana, partim *iudicabuntur ab illis spiritibus immundis seu malignis*<sup>1</sup>, quod deus tenebrarum <creavit>, partim ab illis animabus que ceciderunt ; et ille anime agunt in istis corporibus penitentiam, et unaqueque illarum, si in uno corpore non salvantur, ingreditur aliud, donec agat penitentiam, et per acta penitentia recipiet corpus et spiritum qui in celo remanserit, et in hoc sensu exponunt illud Apostoli ad Thi I, V : *Deus autem pacis servet vos per omnia, ut integer spiritus vester et anima et corpus, etc.* Heretici qui ista dicunt olim Manichei nunc Catheri dicuntur.

### <sup>2</sup>HERETICI DE CONCORECIO

Heretici de Concorecio qui habent heresim suam de Sclavenia et quidam alii de Bulgaria, credunt et predicant tantum unum bonum deum omnipotentem, sine principio, qui creavit angelos et IIIor elementa : et dicunt quod Lucifer et complices sui peccaverunt in celo, sed unde processerunt eorum peccata dubitant : quidam autem dicunt archanum est.

<sup>3</sup>Quidam autem dicunt, quod quidam nequam spiritus, habens III<sup>or</sup>

---

1 Une autre copie de ce chapitre, donné en annexe dans l'ouvrage de Molinier, comporte la proposition suivante à la place des mots en italiques « *vivificantur a diabolo malinisque spiritibus* ». Nous avons retenu *vivificantur* et conservé *ab illis immundis seu malignis*.

2 En marge : « *Item alia divisio hereticorum* ».

3 En marge : « *Item divisio istorum* ».

## TRADUCTION

Ils disent aussi que les vêtements, les couronnes et les trônes qu'ils perdirent sont restés depuis au ciel et qu'ils doivent de nouveau les réintégrer. C'est pourquoi l'apôtre dit : *« Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice, etc. jusqu'à : à sa venue »*<sup>1</sup>.

Ils disent aussi que le diable a déjà été jugé parce qu'il est écrit : *« Le prince de ce monde sera jeté dehors »*<sup>2</sup>.

Ils disent aussi que les corps humains que le dieu des ténèbres créa sont animés pour une partie par ces esprits impurs ou malins et pour l'autre partie par ces âmes qui chutèrent. Chacune de ces âmes fait pénitence dans un de ces corps. Si elles ne se sauvent pas dans un corps, elles entrent dans un autre corps jusqu'à ce qu'elles fassent pénitence. En faisant pénitence, elles récupéreront le corps et l'esprit qui étaient restés au ciel. C'est ce qu'ils expliquent à l'appui de l'épître de l'apôtre à Timothée : *« Que le Dieu de la paix vous préserve afin que votre esprit, votre âme et votre corps soient intacts, etc. »*<sup>3</sup>. Les hérétiques qui disaient cela, c'étaient jadis les manichéens, maintenant ce sont ceux que l'on appelle cathares.

### **<sup>4</sup>LES HÉRÉTIQUES DE CONCOREZZO :**

Les hérétiques de Concorezzo, qui tiennent leur hérésie de Slavonie et pour certains autres de Bulgarie, croient et prêchent un seul Dieu, bon et omnipotent, sans origine, qui créa les anges et les quatre éléments.

Ils disent aussi que Lucifer et ses complices péchèrent au ciel, mais ils sont hésitants sur l'origine de leurs péchés. Certains disent que c'est un arcane.

<sup>5</sup>Par contre, certains disent qu'un mauvais esprit, qui avait quatre

---

1 *II Timothée 4 : 8.*

2 *Jean 12 : 31.*

3 *I Thessaloniens 5 : 23.*

4 En marge : « De même, autre divergence des hérétiques ».

5 En marge : « De même, leur divergence ».

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

facies, unam hominis, aliam volucris, tertia piscis, quartam animalis, fuit sine principio, et manebat in hoc chaos nullam habens potestatem creandi : et Lucifer, adhuc bonus, descendit et videns speciem huius spiritus admiratus est, et remeans in celum seduxit alios, et proiecti sunt de celo, sed dona naturalia non perdiderunt.

Et dicunt quod Lucifer et ille predictus spiritus nequam volebant distinguere elementa et non poterant. Sed Lucifer impetravit a Deo bonum angelum adiutorem, et illa concessione Dei et auxilio boni angeli et virtute et sapientia sua distinxerunt elementa.

Et dicunt quod Lucifer est ille Deus, qui dicitur magnum creasse celum et terram, et illa opera per VI dies fecisse, et quod formavit Adam de limo terre et in illa forma insufflavit bonum angelum, unde Mat. XVI : *Tenens suffocabat eum*, etc. ; et fecit ei Evam ut per eam faceret eum peccare. Et dicunt quod comestio fructus prohibiti fuit fornicatio ; et quosdam illorum, sicut caro ex carne ita spiritus ex spiritu procreatur, iuxta illus : *Quod natum est ex carne caro est, et quod natum est ex spiritu spiritus est.*

Alii vero, hanc sententiam improbantes, dicunt omnes spiritus esse salvandos similiter, et paulatim infundi corporibus humanis voluntate Dei. Et isti, qui dicunt omnes spiritus salvandos similiter, asserunt quod illi spiritus qui ceciderunt incorporantur, et salvandi de corpore in corpus procedunt ; et hoc erit usque ad consummationem seculi ; et in iudicio in unum erunt boni et

## TRADUCTION

faces : une d'homme, une d'oiseau, une de poisson et une animale, et qui était sans origine, demeurait dans le chaos ici-bas sans avoir le pouvoir de créer. Lucifer, qui était bon jusqu'à ce moment là, descendit et fut dans l'admiration de cet esprit en regardant sa face. Il remonta au ciel et séduisit les autres <anges>. Ils furent <alors> chassés du ciel mais ils ne perdirent pas leurs dons naturels.

Ils disent aussi que Lucifer et cet esprit mauvais voulaient séparer les éléments, mais qu'ils ne le pouvaient pas. Lucifer obtint alors de Dieu l'aide d'un bon ange, et c'est grâce à cette concession de Dieu et l'aide, la puissance et la sagesse du bon ange qu'ils divisèrent les éléments.

Ils disent aussi que Lucifer est ce dieu qui est dit avoir créé le vaste ciel et la terre. Il fit ces ouvrages en six jours. Il modela aussi Adam et Ève à partir du limon de la terre et il insuffla dans ces modelages le bon ange. C'est pourquoi, il est écrit dans Matthieu : « *Le prenant <à la gorge>, il l'étranglait* »<sup>1</sup>. Il fit Ève pour Adam, afin que par elle il le fasse pécher<sup>2</sup>.

Ils disent aussi que la consommation du fruit défendu était la fornication. Certains d'entre eux disent aussi que c'est ainsi que l'esprit est engendré par l'esprit comme le fait la chair à partir de la chair, en raison de ce passage : « *Ce qui est né de la chair et chair et ce qui est né de l'esprit est esprit* »<sup>3</sup>.

Mais les autres qui désapprouvent cette opinion disent que tous les esprits doivent être sauvés ensemble<sup>4</sup> et qu'ils sont mis, au fur et à mesure, dans les corps humains par la volonté de Dieu. Et eux, ceux qui disent que tous les esprits doivent être sauvés ensemble, affirment que ces esprits qui chutèrent du ciel sont incorporés. Ils avancent aussi que ces esprits passent d'un corps à un autre, jusqu'à ce qu'ils entrent dans un corps où ils peuvent se sauver, et qu'il en sera ainsi jusqu'à la consommation des siècles. Les bons et

---

1 *Matthieu* 18 : 28.

2 Il s'agit bien entendu du péché de la relation sexuelle.

3 *Jean* 3 : 6.

4 C'est-à-dire en faisant pénitence.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

mali ; boni supplebunt locum illorum, mali patientur penam eternam.

Alii vero dicunt, quod pars illorum qui ceciderunt salvandi sunt, scilicet qui non ex voluntate sed quasi coacti peccaverunt, et qui ex deliberatione peccaverunt damnati sunt.

Et dicunt quod alii spiritus creati sunt [f° 347 C] a Deo, qui debent supplere locum illorum non salvandorum.

Communis autem omnium Catharorum oppinio est, quod omnia que dicuntur in Genesi de diluvio, de liberatione, de locutione Dei ad Abraham, de destructione Pentapolis, Sodome scilicet et aliarum civitatum, facta sunt a diabolo, qui ibidem nominatur. Et dicunt quod ille Deus eduxit populum de terra Egipti, et submersit pharaonem in Mari Rubro, et in deserto dedit eis legem, et induxit eos in teram promissionis.

Et dicunt, quod misit ad eos prophetas et prophetias, et faciebat sibi offerri sanguinem animalium, ut colleretur tanquam deus. Et dicunt, quod si quando illi prophete aliqua de Xristo predixerunt, virtute Spiritus, se nescientibus, quasi coacti vaticinabantur, et maxima eorum multitudo confitentur Deum omnipotentem fecisse hec omnia, non per se sed per diabolum tanquam per ministrum.

Et dicunt quod diabolus, cum sapientia et virtute sibi collata ab Omnipotente ut sine fine super hac domineretur, Deo vero in alia intentione permanente, ut fructus salvandorum per penitentiam ex bono extraheret.



## TRADUCTION

les mauvais seront <alors> jugés tous ensemble. Les bons reprendront leurs places et les mauvais subiront la peine éternelle.

D'autres encore disent que seule une partie de ceux qui chutèrent seront sauvés, à savoir ceux qui péchèrent, non de leur propre volonté mais par contrainte. Quant à ceux qui péchèrent en pleine conscience, ils seront damnés. Ils disent aussi que d'autres esprits ont été créés par Dieu afin qu'ils prennent la place de ceux qui ne doivent pas être sauvés.

Par contre, l'opinion qui est commune à tous les cathares est que tout ce qui est écrit dans la Genèse, sur le déluge, la délivrance, la discussion entre Dieu et Abraham, la destruction de la Pentapole, à savoir Sodome et les autres cités, a été accomplis par le diable, celui qui est nommé <Dieu> dans ce livre. Ils disent aussi que c'est lui qui fit sortir le peuple de la terre d'Égypte, qui submergea pharaon dans la mer Rouge, qui donna la loi au peuple et qui le conduisit dans la terre promise. Ils disent aussi qu'il leur envoya des prophètes et des prophéties, et qu'il se faisait offrir le sang des animaux afin d'être honoré en tant que dieu.

Ils disent aussi que quand ces prophètes prédisaient quoi que ce soit sur le Christ, ils prophétisaient sans le savoir sous la contrainte de l'Esprit Saint. La plus grande partie d'entre eux confesse que c'est le Dieu tout puissant qui fit tout cela, non par lui-même mais en se servant du diable comme d'un serviteur.

Ils disent aussi que le diable, avec la science et la puissance qui lui a été conférée par le Tout Puissant, pourrait sans fin dominer le monde d'ici-bas, mais que Dieu s'en tient à une autre intention, afin de recueillir les fruits du bien par la pénitence de ceux qui doivent être sauvés.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

**<sup>1</sup>HERETICI DE BAIOLO DICUNT SIC.**

Heretici de Baiolo credunt in tempore gratie Filium Dei uenisse ; scilicet Xristus et Iohannes Baptista et Maria fuere tres angeli apparentes in carne. Et dicunt, quod Christus non in veritate carnem sumpsit, nec manducavit, nec bibit, nec crucifixus fuit, nec mortuus, nec sepultus, et omnia que secundum humanitatem fecit non in veritate fecit sed in apparentia, quod sic videbatur.

<sup>2</sup>Quidam de Bulgaris credunt Mariam veram feminam fuisse ; et dicunt filium Dei ex ea carnem assumpsisse, et carnem comedisse, et in ea crucifixus fuisse, sed in ascensione deposuisse. De Iohanne Baptista dicunt <quod> missus fuit a Deo <malo> cum baptismo aque ad impediendum predicationem Xristi.

**<sup>3</sup>ITEM ALBIGENSES.**

[...] <sup>4</sup>

---

1 En marge : « *Item divisio hereticorum* ».

2 En marge : « *Item divisio Burgarorum* ».

3 En marge : « Istii similiter ad suum herrrorem male pervetunt sacram Scripturam et ideo herrant ».

4 La suite du texte est tellement effacé que Molinier a été incapable de pourvoir la décrypter.

## TRADUCTION

### **<sup>1</sup>VOICI CE QUE DISENT LES HÉRÉTIQUES DE BAGNOLO :**

Les hérétiques de Bagnolo croient que le Fils de Dieu est venu au temps de la grâce. À savoir que le Christ, Jean-Baptiste et Marie furent trois anges qui apparurent dans <des corps> de chair.

Ils disent que le Christ ne prit pas chair véritablement, ni mangea, ni but, ni n'a été crucifié, ni n'est mort, ni n'a été enterré <véritablement>. Tout ce que l'on a cru voir faire conformément à la nature humaine, il le fit en apparence seulement et non réellement.

<sup>2</sup>Certains de Bulgarie croient que Marie était une vraie femme. Ils disent aussi que le Fils de Dieu prit d'elle sa chair, qu'il mangea de la viande, qu'il fut crucifié dans cette chair et qu'il la délaissa au moment de son ascension. Et sur Jean baptiste, ils disent qu'il fut envoyé par le dieu mauvais avec le baptême d'eau pour entraver la prédication du Christ.

### **<sup>3</sup>DE MÊME, LES ALBANISTES<sup>4</sup> :**

[...]

---

1 En marge : « De même, divergence des hérétiques ».

2 En marge : « De même, la divergence des Bulgares ».

3 En marge : « Ceux-là aussi renversent l'Écriture sacrée à leurs mauvaises erreurs ».

4 Albigeois dans le texte, mais comme nous l'avons déjà signalé, le copiste a confondu Albanenses avec Albigenses. Nous avons donc corrigé par Albanistes.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

**<BREVIS ERRORES TRIUM SECTARUM> :**

Hec capitula breuius scripta que inceperamus, continent fere omnes errores trium sectarum, uidelicet Albigensium et illorum de Bagnolo et de Concoretio ; in quibus quidam illorum discrepant etiam in parte, contra credunt omnes. Que breuiter notabimus per A et B et C. Per A significabimus sectam Albigensium, per B illorum de Bagnolo, per C illorum de concoretio ; et ubi erunt ille tres litere signate, in illo ille tres secte erunt concordēs, ubi due, due tantum concordēs.

[f° 348 C] Hic breuiter notantur hereticoꝝ trium sectarum, et per A Albigenses, per B illi de Bagnolo, per C illi de Concorecio. Ubi una litera tantum, tantum una secta illud dicit.

Quod Deus bonus non creauit ista uisibilia corpora. A et B.

Quod bonus Deus non est creator omnium rerum. A, B et C.

Quod tantum uni Deo non subiciuntur omnia. A, B.

Quod Xristus non est maior omnibus. A et B et C.

Quod <Deus> non dampnabit eternaliter. A et B et C.

Quod Deus non infundit nec creat nouas animas. A.

Quod modo non vadunt homines ad infernum uel requiem. A, B, C.

Quod Christus non habuerat nostras penalitates. A, B, C.

Quod <Deus> non facit nec fecit aliquid perituum. A, B, C.

Quod Xristus duxit carnem de celo. A, B.

Quod Xristus non est Deus. A, B, C.

## TRADUCTION

### <ABRÉGÉ DES ERREURS DES TROIS SECTES> :

Ces chapitres trop brièvement écrits que nous avons entrepris contiennent presque toutes les erreurs des trois sectes, à savoir celles des Albanistes<sup>1</sup>, celles de ceux de Bagnolo et celles de ceux de Concorezzo. Certains d'entre eux sont en partie en désaccord sur certains points, d'autres en revanche les croient tous. Nous les noterons en abrégé A, B, C. Comme certaines croyances divergent de celles des autres, nous les avons noté par A, B et C. A pour les croyances propres à la secte des Albigeois, B pour celles propres à ceux de Bagnolo et C pour celles propres à ceux de Concorezzo. Là où sont marquées les trois lettres, c'est que les trois sectes partagent les mêmes croyances, et là où se trouvent deux lettres seulement, c'est que deux sectes seulement s'accordent.

Voici en résumé les erreurs des hérétiques des trois sectes. Le A désigne les Albanistes<sup>2</sup>, le B ceux de Bagnolo et le C ceux de Concorezzo. Quand il y a une seule lettre cela veut dire que cela ne concerne qu'une seule secte.

- Le Dieu bon n'a pas créé les corps visibles ici-bas : A et B.
- Le Dieu bon n'est pas le créateur de toutes choses : A, B, et C.
- Toutes les choses ne sont pas soumises à un seul Dieu : A et B.
- Christ n'est pas le plus grand de tous : A, B et C
- Dieu ne damnera pas à perpétuité : A, B et C
- Dieu n'insère pas ni ne crée de nouvelles âmes : A.
- Les hommes ne vont pas immédiatement en enfer ou au paradis : A, B et C.
- Le Christ n'a pas eu nos souffrances : A, B et C.
- Dieu ne fait pas et n'a pas fait quoi que ce soit de périssable : A, B et C.
- Le Christ a amené sa chair du ciel : A et B.
- Le Christ n'est pas Dieu : A, B et C.

---

1 *Ut supra.*

2 *Ut supra.*

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

- Quod Xristus non est filius Beate Marie. A et B.  
Quod <Xristus> non sumpsit carnem de Beata Maria. A, B.  
Quod non fuit mulier Beata Maria. A, B.  
Quod <Xristus> non fuit verus homo. A, B.  
Quod <Xristus> non commedit corparaliter. A, B.  
Quod <Xristus> non fuit passus in carne. A, B.  
Quod <Xristus> non fuit mortuus. A, B.  
Quod <Xristus> non ascendit in carne <in celum>. C  
Quod <Xristus> non resurrexit verum quia mortuus non fuit. A, B.  
Quod <Xristus> non resurrexit in carne. C.  
Quod <Xristus> non descendit ad inferos. A, B, C.  
Quod Spiritus Sanctus non datur in baptismo naturali aqua. A, B,  
C.  
Quod Johannes Baptista malus fuit. A, B, quidam C.  
Quod <Johannes Baptista> non fuit homo carnalis. A, B, quidam C.  
Quod non est resurrectio corporum. A, B, C.  
Quod parvuli non posunt salvari. A, B, C.  
Quod lex Moysis non est bona nec Prophete. A, B, C.  
Quod patres antiqui Veteris Testamenti non salvantur. A, B, C.  
Quod Vetus Testamentum non est a bono Deo. A, B, C.  
Quod Moyses fuit malus. A, B, C.  
Quod per legem Moysis non fuit salvatio nec est ulla. A, B, C.  
Quod bonus Deus non eduxit populum <Israëlis> de Egipto. A, B, C.  
Quod Deus Pater non est locutus patribus antiquis. A, B, C.  
Quod bonus Deus non dedit circumcisionem. A, B, C.  
Quod Adam non fuit a Deo. A, B, C.  
Quod ante Xristi adventum non fuerunt aliqui boni. A, B, C.  
Quod Xristus non est equalis Patri. A, B.

## TRADUCTION

- Le Christ n'est pas le fils de la bienheureuse Marie : A et B.
- Le Christ n'a pas pris sa chair de la bienheureuse Marie : A et B.
- La bienheureuse Marie n'était pas une femme : A et B.
- Le Christ n'a pas été un vrai homme : A et B.
- Le Christ n'a pas mangé corporellement : A et B.
- Le Christ n'a pas souffert dans la chair : A et B.
- Le Christ n'est pas mort : A et B.
- Le Christ n'est pas monté au ciel dans sa chair : C.
- Le Christ n'a pas ressuscité véritablement parce qu'il n'est pas mort : A et B.
- Le Christ n'a pas ressuscité dans sa chair. C.
- Le Christ n'est pas descendu aux enfers : A, B et C.
- L'Esprit Saint n'est pas donné par le baptême d'eau naturelle : A, B et C.
- Jean-Baptiste était mauvais : A, B et certains de C.
- <Jean-Baptiste> n'était pas un homme de chair : A, B et certains de C.
- Il n'y a pas de résurrection des corps : A, B et C.
- Les enfants ne peuvent pas se sauver : A, B et C.
- La Loi de Moïse n'est pas bonne, et les prophètes ne le sont pas non plus : A, B et C.
- Les anciens pères de l'Ancien Testament ne sont pas sauvés : A, B et C.
- L'Ancien Testament n'est pas du Dieu bon : A, B et C.
- Moïse était mauvais : A, B et C.
- Il n'y a pas eu de salut par la Loi de Moïse et il n'y en a aucun : A, B et C.
- Le Dieu bon n'a pas fait sortir le peuple d'Israël d'Égypte : A, B et C.
- Dieu, le Père, n'a pas parlé aux anciens pères : A, B et C.
- Le Dieu bon n'a pas donné la circoncision : A, B et C.
- Adam n'a pas été fait par Dieu : A, B et C.
- Il n'y avait pas de bonnes personnes avant la venue du Christ : A, B et C.
- Le Christ n'est pas égal au Père : A et B.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

Quod res iste visibiles non sunt a Deo, dicunt tamem illi de Concoratio quod a Deo sunt creature, id est quod fecerit III<sup>or</sup> elementa et ex hiis III<sup>or</sup> Lucifer disposuerit postea creaturas quaslibet in suo genere sicut sunt. Alii vero dicunt, quod nec materia, nec dispositione, nec forma, fecerit Deus aliquid nobis visibile et si aliquando concedunt fecisse visibilia, dicunt de illis que sunt Angelis visibilia.

<Quod secundum Vetus Testamentum inimicus non est diligendus. A, B, C. ><sup>1</sup>

Quod secundum veritatem inimicus est diligendus. A, B, C.

[f° 348 D]Quod Angeli qui ceciderunt sunt ille oves de quibus in Evangelio. A et pars illorum de B.

Quod baptisma aque nihil est et nullius efficacit. A, B, C.

Quod sine impositione manuum non datur Spiritus Sanctus. A, B, C.

Quod in Ecclesia Dei non sunt boni et mali. A, B, C.

Quod in Ecclesia Dei non debent esse sacerdotes et diaconi si mali. A, B, C.

Quod obest subdito et sacramento mala vita prelati. A, B, C.

Quod sacerdotes non debent regere populum. A, B, C.

Quod mali presbiteri non possunt ministrare nec conferre <aliquid> bonum. A, B, C.

Quod non debet possidere nisi in communi Ecclesia Dei nec potest. A, B, C.

Quod in Ecclesia non debent esse subdiaconi nec acoliti. A, B, C.

Quod Ecclesia non potest facere institutiones <vel constitutiones><sup>2</sup>. A, B, C.

---

1 Il s'agit ici d'une proposition rapportée par une autre recension à la place de la proposition suivante dans notre texte. Comme ces deux propositions se répondent plus qu'elle ne se confondent, nous les avons conservées toutes deux. À la haine de l'ennemi prônée par la *Torah*, l'Évangile oppose l'amour de l'ennemi.

2 Un autre recension de cette proposition donne *constitutiones*. Dans l'incapacité de trancher pour l'un ou l'autre sens, nous préférons l'ajouter dans la proposition. Ces deux mots ne se contredisent d'ailleurs pas.



## TRADUCTION

- Les choses visibles ici-bas n'ont pas été créées par Dieu, cependant ceux de Concorezzo disent qu'elles furent créées par Dieu parce qu'il avait fait les quatre éléments, et ce n'est qu'à partir de ces quatre éléments que Lucifer forma par la suite toutes ces choses, chacune selon son genre, comme elles le sont. D'autres, par contre, disent que Dieu n'a rien fait qui soit visible par nous, ni par la matière, ni par la disposition, ni par la forme. Et quand ils concèdent qu'il fit les choses visibles, ils disent qu'elles ne sont visibles que par les anges.
- L'ennemi ne doit pas être aimé selon l'Ancien Testament. A, B, C.
- L'ennemi doit-être aimé selon la Vérité : A, B et C.
- Les anges qui chutèrent sont les brebis dont il est question dans l'Évangile : A et une partie de B.
- Le baptême d'eau ne vaut rien et ne possède aucune efficacité : A, B et C.
- L'Esprit Saint ne peut être donné sans imposition des mains : A, B et C.
- Dans l'Église de Dieu il n'y a ni bons ni mauvais : A, B et C.
- Les prêtres et les diacres ne peuvent appartenir à l'Église de Dieu s'ils sont mauvais : A, B et C.
- Le sacrement administré est rendu sans effet par la mauvaise vie d'un prélat : A, B et C.
- Les prêtres ne doivent pas gouverner le peuple : A, B et C.
- Les mauvais prêtres ne peuvent pas exercer leur ministère ni conférer <quoi que ce soit> de bon : A, B et C.
- L'Église de Dieu ne peut ni ne doit posséder autrement que de manière commune : A, B et C.
- Il ne doit pas y avoir dans l'Église de sous-diacres et d'acolytes : A, B et C.
- L'Église ne peut faire d'institutions <ou de constitutions> : A, B et C.
- Nulle mauvaise personne ne peut-être évêque : A, B et C.

---

*Institutiones* renverrait plutôt à l'idée de ne pas instituer de codes dogmatiques, et *Constitutiones* à ne pas constituer toutes sortes de codes, de lois fondamentales ou de règlements intérieurs.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

- Quod nullus malus potest esse episcopus. A, B, C.  
Quod Ecclesia materialis non est bona nec ibi orandum. A, B, C.  
Quod <Ecclesia> non debet persequi malos. A, B, C.  
Quod Ecclesia non potest excommunicare. A, B, C.  
Quod non deberent fieri huiusmodi sepelitiones. A, B, C.  
Quod unctio olei nihil est. A, B, C.  
Quod sacramentum altaris nihil est. A, B, C.  
Quod elemosine non debent dari nisi boni. A, B, C.  
Quod non est orandum nec cantandum orationes preter  
Dominicam <Orationem>. A, B, C.  
Quod peccatum non est a libero arbitrio. A, B, C.  
Quod originale peccatum non est. A, B, C.  
Quod homo non potest fieri peccatum nisi quod factum fuit in celo.  
A, B.  
Quod <non> aliud est opus diaboli quam peccatum. A, B, C.  
Discrepant omnes inde.  
Quod ignis purgatorii nihil est. A, B.  
Quod infernus nichil est. A, B.  
Quod bonus deus vivificat et non occidit corpora. A, B, C.  
<Quod malus Deus vivificat et occidit corpora. A, B, C.>  
Quod Deus qui dat gratiam non iudicat per bonos nec malos. A, B,  
C.  
Quod ille Deus qui vindicat non dat gratiam. A, B, C.  
Quod malum pene non est a bono Deo. A, B, C.  
Quod anime non dampnabuntur. A, B, C.  
Quod mundus semper fuit et semper erit. A, B.

## TRADUCTION

- L'Église matérielle n'est pas bonne et l'on ne doit pas y prier : A, B et C.
- L'Église ne doit pas persécuter les mauvais : A, B et C.
- L'Église ne peut excommunier : A, B et C.
- Les enterrements ne doivent pas être faits de cette manière : A, B et C.
- L'onction d'huile ne vaut rien : A, B et C.
- Le sacrement de l'autel<sup>1</sup> ne vaut rien : A, B et C.
- Les aumônes ne doivent être faites qu'aux bonnes personnes : A, B et C.
- Il ne faut pas réciter et chanter de prières autres que l'Oraison dominicale : A, B et C.
- Le péché ne résulte pas du libre arbitre : A, B et C.
- Le péché originel n'existe pas : A, B et C.
- L'homme ne peut commettre un péché s'il n'a pas été commis au ciel : A et B.
- L'œuvre du diable n'est pas autre chose que le péché. A, B et C. Ils divergent tous à partir de là<sup>2</sup>.
- Le feu du purgatoire n'existe pas. A et B.
- L'enfer n'existe pas. A et B.
- Le Dieu bon ne donne pas vie aux corps ni ne les tue : A, B, C.
- Le dieu mauvais donne vie corps et les tue : A, B et C.
- Le Dieu qui accorde sa grâce ne juge pas par bons et mauvais : A, B et C.
- Le Dieu qui exerce sa vengeance n'accorde pas sa grâce : A, B et C.
- Le mal absolu n'est pas de Dieu : A, B et C.
- L'âme ne sera pas damnée : A, B et C.
- Le monde a toujours été et sera toujours : A et B.

---

1 C'est-à-dire l'eucharistie.

2 Comme cette indication ne peut pas concerner les propositions qui suivent, puisque toutes, sauf une, sont classées communes aux trois écoles, il faut la rattacher à la proposition qui précède. Nous comprenons alors que si toutes les écoles s'accordent sur le fait que le diable soit l'auteur du péché, toutes l'expliquaient de manières différentes.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

Quod sola fide non possit homo salvari in casu <quocumque>. A, B, C.

Quod homo non potest salvari cum patre et matre. A, B, C.

Quod non est confitendum. A, B, C.

Quod iudicium factum est. A, B, C.

Quod matrimonium malum est. A, B, C.

Quod quilibet non potest salvari. A, B, C.

Quod peccatum est comedere carnes. A, B, C.

Quod proximus non intelligitur omnis homo. A, B, C.

Quod nullus est vitandus. A, B, C.

Quod usura non est prohibita. A, B, C.

Quod non debet homo restituere ablata. A, B, C.

Quod non licet alicui occidere. A, B, C.

Quod vindicta non debet fieri. A, B, C.

Quod iustitia non debet fieri per hominem. A, B, C.

Quod homo non mandandus est iustitie propter hoc quod potest converti.

Quod Diabolus potest in creaturis. A, B, C.

Quod est equale premium in patria <celesti>. A, B, C.

Quod homo potest dare Spiritus Sanctum. A, B, C.

Quod Spiritus Sanctus et Spiritus Paraclitus non sunt idem. A, B, C.

Quod interior homo non est anima. A, B, C.

Quod non debent radi capita. A, B, C.

## TRADUCTION

- L'homme ne peut pas se sauver par la foi seule dans n'importe quel cas : A, B et C.
- L'homme ne peut pas se sauver avec son père et sa mère : A, B et C.<sup>1</sup>
- Il ne faut pas se confesser : A, B et C.
- Le jugement a été rendu : A, B et C.
- Le mariage est mauvais : A, B et C.
- Personne ne peut se sauver : A, B et C.
- Manger de la viande est un péché : A, B et C.
- Le <mot> « prochain » ne signifie pas « tout homme ». A, B et C.<sup>2</sup>
- Nul ne peut échapper <à son sort> : A, B et C.
- L'usure n'est pas prohibée : A, B et C.
- L'homme ne doit pas rendre ce qui a été pris : A, B, C.<sup>3</sup>
- Il n'est pas licite de tuer quelqu'un : A, B et C.
- La vengeance ne doit pas être pratiquée : A, B et C.
- La justice ne doit pas être rendue par l'homme : A, B et C.
- Un homme ne doit pas être déféré à la justice parce qu'il peut se convertir : A, B et C.
- Le diable agit dans la création : A, B et C.
- La récompense est pour tous la même dans la patrie céleste : A, B et C.
- L'homme peut donner l'Esprit Saint : A, B et C.
- L'Esprit Saint et l'Esprit Paraclet ne sont pas les mêmes : A, B et C.
- L'homme intérieur n'est pas l'âme : A, B et C.
- Il ne faut pas se raser la tête. A, B et C.<sup>4</sup>

---

1 Autrement dit s'il n'a pas rompu avec les liens familiaux.

2 Effectivement, il désigne dans la bible le coreligionnaire ou le compatriote.

3 Autrement dit, l'homme ne doit pas restituer à un voleur ce qu'il a volé.

4 Cette proposition vise la tonsure des catholiques.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

**<QUOD NON SIT MALUM PRINCIPIUM PROBATUR>**

Quod non sit malum principium, sicut dicunt heretici, probatur sic. Nulla priuacio separata a subiecto est, ut patet in cecitate et claudicacione. Malum ergo si intelligatur separatam penitus, nichil est.

Item nullus defectus entis, in quantum ens, est. Malum est tale, ergo non est, uel nichil est per se in quantum tale, nisi ratione subsistens in subiecto, quod concedimus. Et sic patet quod non est principium malum, cum principium sit aliquid existens.

Item quero quid dicit principium. Si dicit : nescio, dic<o> ei : quare ergo affirmas disputando quod nescis ? Hoc est quod dicit Apostolus ad Timo. I, capitulo I : *<A quibus quidam> aberrantes conuersi <sunt> in uaniloquium, uolentes esse legis doctores, non intelligentes <neque quae> loquuntur <neque> de quibus affirmant.* Si dicit, principium est ante quod nichil est et post quod omnia, die ; uera est diffinicio et ita oportet diffiniri principium. Ergo non sunt duo principia : ergo malum non est principium, cum sit ante omnia, sicut diffinitum est, principium.

Item dicit hereticus quod istud malum principium est diabolus. Modo quero si diabolus peccat. Si dicit non dico : ergo non est principium peccati, ut dicis. Si dicit sic, peccat quero quid est peccare. Si dicit peccare est contre legem facere, si contra suam legem facit, non peccat, cum sit mala lex ipsius. Si dicit contra legem Dei facit, dico :

## TRADUCTION

### <DÉMONSTRATION DE LA NON EXISTENCE D'UN PRINCIPE DU MAL>

Voici comment on prouve qu'il n'y a pas de principe du Mal comme le prétendent les hérétiques. Aucune privation n'existe indépendamment de son sujet, comme le cas par exemple de la cécité ou de la claudication. Donc, si on pense que le mal existe tout à fait indépendamment, c'est qu'il n'existe pas.

De même, aucun manque d'être n'existe en tant qu'être. Ainsi en est-il du mal, donc il n'existe pas ou plutôt il n'est rien par lui-même en tant que tel, si ce n'est existant par la raison dans le sujet, ce que nous admettons. Ainsi, il est clair qu'il n'y a pas de principe du Mal puisqu'un principe est quelque chose qui existe.

De même, je demande <à l'hérétique> ce qu'il appelle principe. S'il répond : « *Je ne sais pas* », je lui rétorque : « *Pourquoi affirmes-tu, dans le débat, ce que tu ne sais pas ?* ». Voici ce que dit l'Apôtre à Timothée au chapitre 1 : « *parmi eux certains dans la confusion se sont adonnés à un vain bavardage, voulant se faire docteurs de la loi, ne comprenant ni ce qu'ils disent ni de quels arguments ils étayent leurs affirmations* »<sup>1</sup>. Mais si l'hérétique répond : « *Un principe est ce avant quoi rien n'existe et à partir de quoi tout existe* », je lui rétorque : « *Ton affirmation est juste et c'est ainsi qu'il convient de définir le principe. Donc, il ne peut y avoir deux principes et donc le mal n'est pas un principe puisque par définition un principe existe avant toute chose* ».

De même, si l'hérétique prétend que ce principe du mal serait le diable. Je demande seulement si le diable pèche. S'il répond : « *Je dis non* », c'est donc que le diable n'est pas principe du péché comme il le prétend. Mais s'il répond : « *Oui, il pèche* », je lui demande ce que c'est que pécher. S'il répond que c'est agir contre une loi, <je rétorque> que si le diable agit contre sa propre loi, il ne pèche pas puisque sa loi est mauvaise. Mais s'il réplique en disant que le diable agit contre la Loi de Dieu, je rétorque :

---

1 I Timothée 1 : 6.

PETITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES  
DES HÉRÉTIQUES

cum ipse sit naturaliter malus, nec potest accipere legem Dei bonam, ergo non facit contra legem Dei et sic non peccat ; ergo non est principium mali. Sic, dicit : non est peccare contra legem facere, contra Apostolus : *Ubi enim non est lex nec preuaricacio*. Patet ergo quod malum non est principium, nec diabolus fuit naturaliter malus, nec est principium, cum fuerit creatus angelus bonus a Deo, qui est principium et creator omnium rerum uisibilium et inuisibilium, sicut patet inferius per dicta sanctorum.



## TRADUCTION

« Puisque lui-même est mauvais par nature et ne peut pas reconnaître comme bonne la loi divine, il n'agit pas contre cette Loi et donc ne pèche pas ». Donc, il n'est pas principe du Mal. Ainsi, l'hérétique dit qu'agir contre la loi n'est pas pécher à l'inverse de ce que dit l'Apôtre : « Là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de faute »<sup>1</sup>.

Il est donc clair que le Mal n'est pas un principe, que le diable n'était pas mauvais par nature et qu'il n'est pas un principe, puisqu'il a été créé en tant qu'ange bon par Dieu, qui est principe et créateur de toutes choses visibles et invisibles, selon ce qui paraît ci-dessous à travers les paroles des Saints.<sup>2</sup>

---

1 Romains 4 : 15.

2 La suite du texte n'a pas été recopié.



## BIBLIOGRAPHIE

- Antoine Dondaine, *Les hérésies et l'Inquisition (XIIe-XIIIe siècles). Documents et études*, Yves Dossat éditeur, Aldershot, Variorum, 1990.
- E. Bozoky, *Le livre secret des cathares, Interrogatio Iohannis apocryphe d'origine bogomile*, Beauchesne, Paris, 1980.
- Christine Thouzellier, *Livre des deux principes*, Sources chrétiennes, éditions du Cerf, Paris 1973.



# TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	P. 1
ANLYSE ET COMMENTAIRE .....	P. 7
PETIITE SOMME CONTRE LES ERREURS CONNUES DES HÉRÉTIQUES.....	P. 40
LES DIVERGENCES DES HÉRÉTIQUES .....	P. 64
ABRÉGÉ DES ERREURS DES TROIS SECTES.....	P. 76
DÉMONSTRATION DE LA NON EXISTENCE D'UN PRINCIPE DU MAL.....	P. 86
BIBLIOGRAPHIE .....	P. 91



